

Veuillez noter: Ces modalités sont applicables aux utilisateurs avec des ententes existantes en date du 31 mai 2017, et qui sont toujours dans la période initiale à terme fixe d'un an, sur une entente reconduite sur une base mensuelle, et qui n'ont pas encore été avisés que les <u>Modalités et conditions</u> ont été mises à jour.

Nous vous remercions d'avoir choisi le Service de téléphonie numérique d'ACN, un Service (le « Service ») de téléphonie sur IP haute vitesse (« Voix sur IP »), qui comprend les produits ou les appareils utilisés parallèlement avec le Service, tel que le Forfait Famille, ACN Companion, les adaptateurs de terminal analogique, les visiophones, les routeurs ou tout autre équipement de connexion IP utilisé conjointement avec le Service fourni par ACN (collectivement, « Appareil » ou « Appareils ») offert par All Communications Network of Canada co., une entreprise dont les bureaux sont situés à l'adresse suivante : C.P. 720, Succursale B, Montréal, Québec, H3B 3K3 (« ACN »).

Les présentes modalités de Service (la « Convention ») constituent une convention entre vous (« vous » ou « client ») et ACN qui régit l'utilisation du Service. Pour pouvoir utiliser ce Service, vous devez accepter cette Convention lors du processus d'abonnement en ligne. Pour ce faire, cochez la case appropriée sous « Modalités et conditions de service », et cliquez sur « Continuer ». Si vous n'acceptez pas officiellement d'être lié par cette Convention en cochant la case et en cliquant sur « Continuer » lors de l'inscription, il vous sera impossible de poursuivre votre abonnement. Vous comprenez et reconnaissez qu'en cochant la case « Modalités et conditions de service », ou tout bouton ou lien tel que requis lors du processus d'abonnement, vous confirmez être en accord avec le texte qui précède, et vous acceptez de conclure une convention ayant

force d'obligation avec ACN. Vous acceptez par les présentes d'utiliser des communications électroniques pour conclure un contrat et passer des commandes, et acceptez la livraison électronique des avis, des politiques et des relevés de transactions initiés ou complétés relativement au Service. De plus, vous renoncez à toute requête ou tout droit permis en vertu de n'importe quelle loi ou réglementation dans n'importe quelle juridiction, jusqu'aux limites permises par les lois applicables, qui exige une signature originale (c.-à-d. non électronique) ou une livraison ou une retenue des dossiers non électroniques.

Si vous demeurez dans une juridiction qui limite l'utilisation des applications Internet en vertu de l'âge, ou qui restreint la possibilité de conclure des conventions telles que celle-ci en vertu de l'âge, et que votre âge est inférieur à une telle limite, vous ne pouvez pas conclure cette convention ou utiliser le Service. En outre, si vous demeurez dans une juridiction où la loi interdit d'utiliser le Service, vous ne pourrez pas conclure cette convention et vous ne pourrez pas utiliser le Service. En acceptant cette convention, vous déclarez explicitement que vous avez vérifié dans votre propre juridiction qu'il vous est permis d'utiliser le Service.

Votre Convention avec ACN est exprimée par la présente Convention pour les services d'ACN et régit la relation entre ACN et vous. La Convention avec ACN est constituée de ces modalités et conditions, de l'information contenue sur le site web d'ACN incluant la Politique d'utilisation acceptable et la Politique de protection de la vie privée et des les modalités et conditions actuelles des plans d'appel optionnels, du service, de la promotion et/ou de la communication écrite autorisée que vous avez reçue d'ACN, qui sont intégrées par référence dans cette Convention.

DU FAIT DE VOTRE INSCRIPTION. UTILISATION



OU PAIEMENT EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES D'ACN, VOUS ACCEPTEZ LES TARIFS, FRAIS, MODALITÉS ET POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE PRÉVUS DANS LA PRÉSENTE CONVENTION. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LA PRÉSENTE CONVENTION, ALORS N'UTILISEZ PAS LES SERVICES D'ACN ET CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT LE SERVICE à LA CLIENTÈLE D'ACN.

Aux fins de la présente Convention, « vous » signifie le Client, ou aussi appelé l'abonné, c'est-à-dire soit (i) la personne indiquée dans les dossiers d'ACN comme étant responsable du paiement de tous les frais, et qui est abonnée au(x) service(s), soit (ii) toute autre personne autorisée en apparence ou de façon effective à représenter cette personne ou à utiliser le(s) service(s). ACN présumera que toute personne capable de fournir votre nom, votre adresse, votre mot de passe ou toute autre information qui n'est pas mis à la disposition du public est autorisée par vous à recevoir de l'information sur votre compte et à y apporter des changements en y ajoutant de nouveaux services.

1. SERVICES D'URGENCE – SERVICES 911

1.1 Lisez ce qui suit pour connaître les restrictions aux services 911 et 911 évolué pour les lignes téléphoniques d'abonnés du Service de téléphonie numérique ACN.

1.2 ACCÈS LIMITÉ AUX SERVICES 911 TRADITIONNEL OU 911 ÉVOLUÉ

Vous reconnaissez qu'ACN n'offre pas un accès aux services d'urgence similaires à celui des services téléphoniques traditionnels, communément appelés le service 911 ou le service 911 évolué (« E911 »). Bien que notre système soutienne les appels 911 dans la plupart des régions du pays, vous êtes priés de noter

qu'il existe une différence entre les services 911 qui peuvent être disponibles avec le service téléphonique traditionnel de votre région et les services 911 que vous obtenez avec le Service de téléphonie numérique ACN. Les services 911 et les services 911 évolués (E911) qui sont disponibles avec le Service de téléphonique traditionnel transfèrent tous deux les appels d'urgence directement à un centre d'intervention en cas d'urgence. Aussi, le service E911 permet de communiquer immédiatement votre numéro de téléphone et votre adresse au téléphoniste de l'assistance en cas d'urgence. Avec le Service de téléphonie numérique ACN, votre appel est transmis directement à un centre national d'intervention en cas d'urgence. Le téléphoniste du centre d'appel confirmera votre emplacement et vos renseignements. Ensuite, l'appel sera transféré au centre d'intervention en cas d'urgence situé le plus près de votre emplacement. Vous devriez vous préparer à confirmer votre adresse et votre numéro de téléphone, si cela est requis. À cause des limitations du Service, vous devriez envisager d'autres moyens de communiquer avec les services 911.

1.3 AVERTISSEMENT

Vous devriez informer tous les résidents du domicile, de même que les invités et les autres personnes pouvant être présentes à l'emplacement physique où vous utilisez le Service, des limitations de votre Service en ce qui concerne l'accès aux centres d'intervention d'urgence quand les chiffres 9-1-1 sont composés. Plus précisément, vous devriez les prévenir que le Service pourrait ne pas être disponible ou qu'il existe d'autres limitations au service 911, comme que stipulé dans cette Convention. Tout Appareil que vous utilisez conjointement avec le Service, incluant tout appareil téléphonique traditionnel relié à l'Appareil, devrait comporter



un autocollant avertissant les personnes qui utiliseront votre Service, avec ou sans votre permission (chacun un « Utilisateur ») de la non-disponibilité potentielle du service E911. De tels autocollants d'avertissement devraient être inclus avec l'Appareil et vous êtes responsable de vous assurer que ces étiquettes figurent sur tous les appareils téléphoniques et Appareils. Si toutefois vous aviez besoin d'étiquettes de remplacement ou supplémentaires, veuillez contacter le Service à la clientèle au numéro indiqué sur le site www. myacncanada.ca.

1.4 ENREGISTREMENT DE L'EMPLACEMENT PHYSIQUE REQUIS

ACN fait affaire avec des tiers pour fournir l'accès aux services d'urgence, incluant le rappel et l'information sur le lieu, à certains endroits. Ce type d'accès aux services d'urgence n'est pas disponible dans toutes les régions du pays, cela dépend de la capacité de chaque centre de prise d'appels pour la sécurité du public (CPASP) de même que de la capacité de nos fournisseurs tiers à offrir ces services pour les appels VoIP. Dans les régions où le service est offert et sujet aux limitations des fournisseurs tiers, ACN acheminera l'appel d'urgence au CPASP avec votre numéro de téléphone et l'adresse de service (telle qu'indiquée lors du processus d'abonnement au service). Vous autorisez par la présente ACN à divulguer votre nom, votre numéro de téléphone, votre adresse de service et autres renseignements pertinents permettant de vous identifier à des fournisseurs tiers incluant, sans s'y limiter, aux centres de réacheminement d'appel, aux centres d'appel et aux CPASP, dans le but de répartir le personnel de services d'urgence à votre adresse de service. De plus, vous devez garder l'adresse de l'emplacement du téléphone à jour chez ACN puisque le téléphoniste pourrait assumer que vous vous trouvez à l'adresse inscrite chez ACN. Cette

adresse pourrait ne pas correspondre à l'endroit où vous êtes si vous avez déplacé l'appareil et vous pourriez ne pas être en mesure de parler lors de l'appel 911.

1.5 PANNES DE SERVICE 911

1.5.1 Pannes de Service dues à une panne de courant ou d'autres interruptions

Le Service, incluant le service 911, ne fonctionne pas en cas de panne ou d'interruption de l'alimentation électrique. S'il y a une panne de courant, le Service, incluant le service 911, ne pourra pas fonctionner avant que l'alimentation électrique ne soit rétablie. Après une panne ou interruption de l'alimentation électrique, vous pourriez avoir à redémarrer et/ou reconfigurer votre Appareil avant de pouvoir utiliser le Service à nouveau. Vous reconnaissez qu'ACN n'est pas responsable de l'interruption du Service en raison d'une panne ou d'une interruption de courant ou de tout autre empêchement à votre utilisation du Service, ni de toute interruption du Service, incluant le service 911, qui pourrait en résulter. Dans l'éventualité où vous subissiez une interruption de Service suite à une panne ou interruption d'électricité ou de tout autre empêchement à votre utilisation du Service, vous continuerez à assumer tous les frais pour le Service jusqu'à la fin de la période ou jusqu'à ce que vous demandiez le débranchement du Service, tel que stipulé dans la présente Convention. En cas de panne de service due à une panne ou une interruption de courant, vous convenez qu'ACN n'est pas tenue de créditer votre compte ou de vous offrir tout autre type de rémunération pour compenser l'interruption de votre Service.

1.5.2 Pannes de Service dues à des pannes Internet, à la suspension ou au débranchement de votre fournisseur



Internet ou de votre fournisseur de service à large bande

Les pannes de Service, la suspension ou le débranchement de votre fournisseur Internet ou de votre fournisseur de service Internet à large bande empêcheront tous les Services, y compris le service 911, de fonctionner. Vous reconnaissez qu'ACN n'est pas responsable des pannes de Service survenant suite à une panne Internet, une interruption ou un arrêt de votre fournisseur Internet à large bande ni responsable de tout autre empêchement à votre utilisation du Service ou toute interruption du Service, y compris le service 911, qui pourrait en résulter. Dans l'éventualité où vous subiriez une interruption de service suite à une panne Internet, une interruption ou un arrêt de votre fournisseur Internet à large bande ou de tout autre empêchement à votre utilisation du Service, vous continuerez à assumer tous les frais pour le Service jusqu'à la fin de la période ou jusqu'à ce que vous demandiez le débranchement du Service, tel que stipulé dans la présente Convention. Vous convenez qu'ACN n'a pas à créditer votre compte ou vous offrir toute autre rémunération pour compenser l'interruption de votre Service en cas de panne de Service résultant des pannes, des interruptions ou de l'arrêt du service par votre fournisseur de service à large bande ou fournisseur Internet.

1.5.3 Pannes de Service causées par le blocage de ports ou autre acte commis par votre fournisseur d'accès Internet ou fournisseur de Service à large bande

Votre fournisseur d'accès Internet, votre fournisseur de Service à large bande ou une autre tierce partie peut intentionnellement ou non bloquer les ports servant à la connexion au Service ou encore peut empêcher votre

bon usage du Service. Dans cette éventualité, si vous nous informez de la situation. ACN tentera de travailler de concert avec vous pour régler le problème. Pendant la période où les ports sont bloqués ou que votre Service est interrompu, et à moins ou jusqu'à ce que le blocage ou l'empêchement soit levé ou que le blocage ou l'empêchement soit autrement résolu, votre Service, y compris le 911, pourrait ne pas fonctionner. Vous reconnaissez qu'ACN n'est pas responsable du blocage des ports par votre fournisseur d'accès Internet ou par votre fournisseur de Service à large bande ou de tout autre empêchement à votre utilisation du Service, et que toute interruption du Service, incluant le service 911, peut en résulter. Dans l'éventualité où vous subissiez une interruption de Service suite à une panne ou interruption d'électricité ou de tout autre empêchement à votre utilisation du Service, vous continuerez à assumer tous les frais pour le Service jusqu'à la fin de la période ou jusqu'à ce que vous demandiez le débranchement du Service, comme stipulé dans la présente Convention. En cas de pannes dues à un blocage des ports par votre fournisseur d'accès Internet ou par votre fournisseur de service à large bande, ce qui empêcherait votre connexion au service, vous convenez qu'ACN n'est pas tenu de créditer votre compte ou de vous offrir tout autre type de rémunération pour compenser l'interruption de votre service.

1.5.4 Panne de Service due à la suspension ou la résiliation de votre compte ACN

Les pannes de Service dues à la suspension ou la résiliation de votre compte empêcheront tous les Services, y compris le service 911, de fonctionner.

1.5.5 Autres pannes de Service

Une panne de Service, peu importe la cause, empêchera tous les Services, y compris le



service 911, de fonctionner. De telles pannes peuvent se produire pour de nombreuses raisons, notamment, mais non exclusivement, pour les raisons qui sont décrites ailleurs dans cette Convention.

1.6 ENCOMBREMENT DU RÉSEAU : DÉBIT RÉDUIT POUR L'ACHEMINEMENT DES APPELS AU SERVICE 911

Il peut y avoir une plus grande possibilité d'encombrement du réseau et/ou de réduction du débit lors de l'acheminement des appels au service 911, comparativement au service 911 traditionnel utilisant les réseaux téléphoniques publics conventionnels.

1.6.1 Pannes de Service dues à une panne de courant ou d'autres interruptions

Le Service, incluant le service 911, ne fonctionne pas en cas de panne ou d'interruption de l'alimentation électrique. S'il y a une panne de courant, le Service, incluant le service 911, ne pourra pas fonctionner avant que l'alimentation électrique ne soit rétablie. Après une panne ou interruption de l'alimentation électrique, vous pourriez avoir à redémarrer et/ou reconfigurer votre Appareil avant de pouvoir utiliser le Service à nouveau, incluant le service 911. Vous reconnaissez qu'ACN n'est pas responsable de l'interruption du Service en raison d'une panne ou d'une interruption de courant ou de tout autre empêchement à votre utilisation du Service, ni de toute interruption du Service, incluant le service 911, qui pourrait en résulter. Dans l'éventualité où vous subissiez une interruption de Service suite à une panne ou interruption d'électricité ou de tout autre empêchement à votre utilisation du Service, vous continuerez à assumer tous les frais pour le Service jusqu'à la fin de la période ou jusqu'à ce que vous demandiez le débranchement du Service. tel que stipulé dans la présente Convention. En

cas de panne de service due à une panne ou une interruption de courant, vous convenez qu'ACN n'est pas tenue de créditer votre compte ou de vous offrir tout autre type de rémunération pour compenser l'interruption de votre Service.

1.7 LE FORFAIT FAMILLE D'ACN N'EST PAS UN SERVICE INTERCONNECTÉ ET NE PEUT DONC

OFFRIR LES SERVICES 911 ET 911 ÉVOLUÉ POUR LIGNES D'ABONNÉS DU FORFAIT FAMILLE D'ACN.

1.8 AUTRES ARRANGEMENTS RELATIFS AU SERVICE D'URGENCE

SI VOUS N'ÊTES PAS À L'AISE AVEC LES LIMITATIONS RELATIVES AU SERVICE 911 FOURNIES PAR ACN, VOUS DEVRIEZ ENVISAGER D'AUTRES MOYENS DE COMMUNIQUER AVEC LES SERVICES 911 ET 911 ÉVOLUÉ, TOUT DÉPENDANT DES CAPACITÉS DES CENTRES D'INTERVENTION D'URGENCE QUI DESSERVENT VOTRE RÉGION.

1.9 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR LES SERVICES 911/911 ÉVOLUÉ

NI ACN, NI LES MEMBRES DE SA DIRECTION, ADMINISTRATEURS, SALARIÉS, AFFILIÉS, AGENTS ET AUTRES FOURNISSEURS DE SERVICES OU FOURNISSEURS QUI OFFRENT DES SERVICES, APPAREILS OU PRODUITS À UN CLIENT RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE CONVENTION OU AU SERVICE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES POUR TOUT SINISTRE, DOMMAGE OU PERTE. VOUS RENONCEZ PAR LA PRÉSENTE À TOUTE RÉCLAMATION OU DROIT D'ACTION DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU SERVICE 911, OU RELATIVE À CELLE-CI, SAUF S'IL EST PROUVÉ QUE L'ACTE OU SON OMISSION CAUSANT LE SINISTRE, LE DOMMAGE OU



LA PERTE CONSTITUE UNE NÉGLIGENCE GRAVE, DE L'INSOUCIANCE OU UNE FAUTE DOLOSIVE DE LA PART D'ACN.

ACN N'A AUCUN CONTRÔLE SUR LE FAIT QUE LES CENTRES D'INTERVENTION D'URGENCE RÉPONDENT OU NON À VOS APPELS, SUR LA MANIÈRE DONT ILS Y RÉPONDENT, NI SUR LA FAÇON DONT ILS LES TRAITENT. ACN DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À LA CONDUITE DES CENTRES D'INTERVENTION D'URGENCE LOCAUX ET DU CENTRE D'INTERVENTION D'URGENCE NATIONAL. ACN SE FIE À DE TIERCES PARTIES POUR ACHEMINER LES APPELS AU SERVICE 911 VERS LES CENTRES D'INTERVENTION D'URGENCE LOCAUX. ACN DÉCLINE TOUTE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ DANS LE CAS OÙ LES DONNÉES UTILISÉES PAR UNE TELLE TIERCE PARTIE POUR ACHEMINER LES APPELS SERAIENT INCORRECTES OU DONNERAIENT DES RÉSULTATS ERRONÉS.

1.10 ACN COMPANION.

NONOBSTANT TOUT AUTRE DISPOSITION À L'EFFET CONTRAIRE DES PRÉSENTES. **VOUS RECONNAISSEZ ET CONVENEZ** EXPRESSÉMENT DE CE QUI SUIT : (i) ACN COMPANION N'EST PAS DESTINÉ, CONCU NI ADAPTÉ À L'ÉTABLISSEMENT. LA TRANSMISSION OU LA PRISE EN CHARGE D'APPELS D'URGENCE; (ii) LE LOGICIEL N'EST PAS DESTINÉ, CONÇU NI ADAPTÉ À L'ÉTABLISSEMENT, LA TRANSMISSION OU LA PRISE EN CHARGE D'APPELS DESTINÉS À UN SERVICE D'URGENCE NI D'APPELS VISANT L'OBTENTION D'ASSISTANCE OU D'AIDE EN CASE D'URGENCE: (iii) ACN NI AUCUNE DE SES FILIALES. SOCIÉTÉS AFFILIÉES. SOCIÉTÉS MÈRES, AGENTS, PARTENAIRES OU EMPLOYÉS NE PEUVENT, ET NE POURRONT,

ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS OU ENVERS TOUTE TIERCE PARTIE DES COÛTS OU DES DOMMAGES, DIRECTS OU INDIRECTS, DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU LOGICIEL POUR DES APPELS D'URGENCE, Y COMPRIS DES APPELS DESTINÉS À DES SERVICES D'URGENCE OU DES APPELS DESTINÉS À OBTENIR DE L'ASSISTANCE OU DE L'AIDE EN CAS D'URGENCE.

2. SERVICE

2.1 TERME

Vous concluez un engagement de Service de deux ans lorsque vous vous abonnez et/ou vous achetez un visiophone, et un engagement d'un an lorsque vous vous abonnez et que vous achetez un adaptateur téléphonique (« Entente initiale »). Par la suite, tous les Services sont automatiquement renouvelés sur une base mensuelle (chacun, une « Entente renouvelée »), à moins que vous n'avisiez ACN par écrit, par courriel ou par téléphone de votre intention de ne pas renouveler votre entente, et ce au moins dix (10) jours avant l'expiration de votre entente actuelle, initiale ou renouvelée. Tel que stipulé à la section 4.2, les frais mensuels sont facturés en entier le premier jour du cycle de facturation et ne seront pas ajustés au prorata si le service est débranché avant la fin de cette période de facturation. De plus, vous êtes responsable des frais facturés à l'utilisation et de tout frais de débranchement qui peuvent être applicables pour tout service annulé. ACN peut également facturer et percevoir rétroactivement des frais pour le débranchement anticipé, l'excédent, les frais de débranchement et d'autres frais qui n'avaient pas été facturés et perçus. L'expiration de la période ou le débranchement du Service ne libèrent aucunement le client de son obligation de payer tous les frais impayés et encourus relativement à



cette Convention.

2.2 FRAIS DE RÉSILIATION ANTICIPÉE APPLICABLES DANS TOUTES LES PROVINCES À L'EXCEPTION DU QUÉBEC

Les conditions sous lesquelles vous pouvez annuler cette Convention sans pénalité sont stipulées dans la section 2.8 ci-dessous. Si vous achetez un Appareil avec votre Service et que, pendant l'Entente initiale pour cet Appareil, vous annulez ce Service dans une mesure autre que celles stipulées dans la section 2.9 ou qu'ACN annule ce Service tel que stipule dans la section 4.5 ci-dessous, des frais de résiliation anticipée de 199,99 \$ pour un visiophone et de 59,99 \$ pour un adaptateur téléphonique s'appliqueront. Ces frais seront réduits au prorata de 5,00 \$ pour chaque mois de service dans le cas du visiophone.

APPLICABLE AU QUÉBEC SEULEMENT: vous pouvez mettre fin à cette Convention en tout temps en contactant le service à la clientèle d'ACN ou en envoyant un avis écrit à ACN, sous réserve des dispositions suivantes. Les conditions sous lesquelles vous pouvez annuler cette Convention sans pénalité sont stipulées dans la section 2.8 ci-dessous. Si votre entente date d'avant le 30 juin 2010 et que vous souhaitez annuler le Service pendant l'entente initiale dans une mesure autre que celles stipulées dans la section 2.8, des frais de résiliation anticipée s'appliqueront tels qu'énoncés dans le paragraphe précédent. Si votre entente date du ou d'après le 30 juin 2010 et que vous souhaitez annuler le Service pendant l'Entente initiale dans une mesure autre que celles stipulées dans la section 2.8, des frais de résiliation anticipée s'appliqueront. Les frais de résiliation anticipée sont calculés selon la valeur du bénéfice économique qui vous a été consenti lors de votre abonnement ainsi que le nombre de moins restants à votre entente au moment de

l'annulation. La valeur du bénéfice économique est égale au prix de détail de l'appareil reçu (le prix de détail d'un visiophone est 349,99 \$ et le prix de détail d'un adaptateur téléphonique est 99,99 \$) moins le montant avant taxes payé pour votre appareil indiqué sur votre commande initiale. La différence entre ces deux montants est le « montant de la subvention ». Les frais de résiliation anticipée correspondent au montant de la subvention multiplié par une fraction représentant le nombre de mois restant à votre Convention au moment de l'annulation par rapport au nombre total de mois prévus dans votre Convention.

2.3 UTILISATION LÉGITIME DU SERVICE

2.3.1 Compte, mot de passe et sécurité

À l'activation de votre Service en ligne, vous acceptez de nous fournir des renseignements véridiques, exacts et à jour à votre sujet, incluant, mais sans s'y limiter, votre nom et adresse, des renseignements de carte de crédit ou d'autres méthodes de paiement (les « renseignements personnels ») et de maintenir ces renseignements à jour pour qu'ils demeurent exacts, actuels et complets. Vous pouvez maintenir ou mettre à jour vos données personnelles par l'intermédiaire de la section Gestion de compte en ligne du site du Service de téléphonie numérique ACN. Vous convenez qu'ACN n'aura aucune obligation de vérifier les données personnelles. Vous convenez qu'ACN peut considérer vos données personnelles exactes, actuelles et complètes. Vous consentez à l'utilisation de vos renseignements personnels par ACN et d'autres parties impliquées dans la prestation du Service. Vous convenez que si vos renseignements personnels ne sont pas véridiques, complets et précis ou ne sont pas à jour de quelque façon que ce soit, ACN aura le droit, sans obligation et en plus de ses autres recours, de mettre fin à votre Service, Pour



obtenir de plus amples renseignements sur la Politique sur la confidentialité d'ACN, veuillez visiter le www.myacncanada.ca. Vous devez également choisir un mot de passe et un nom d'utilisateur. Vous êtes entièrement responsable de maintenir la confidentialité de votre mot de passe et de votre compte. En outre, vous en êtes entièrement responsable de toutes les activités de votre compte, y compris l'utilisation de votre compte par une autre personne (« l'utilisateur »). Vous acceptez de prévenir ACN immédiatement de n'importe quelle utilisation non autorisée de votre compte ou de n'importe quelle autre atteinte à la sécurité. ACN ne sera responsable d'aucune perte que vous pourriez encourir si quelqu'un d'autre utilise votre mot de passe ou votre compte, que vous soyez au courant ou non. Cependant, vous pourriez être tenu responsable des pertes encourues par ACN ou de celles encourues par une tierce partie si quelqu'un d'autre utilise votre compte ou mot de passe. Il vous est interdit d'utiliser le compte de quelqu'un d'autre à tout moment sans d'abord avoir obtenu la permission du détenteur de ce compte. ACN pourrait recueillir et utiliser vos renseignements personnels afin de vous offrir des produits et services qui pourraient vous intéresser. ACN ne peut pas divulguer vos renseignements personnels à d'autres tiers pour des fins de marketing. ACN conservera les renseignements contenus dans la présente demande dans un fichier des clients portant votre nom au Siège social d'ACN, situé au 1000 Progress Place, Concord, NC 28025-2449 et seuls les employés, les fournisseurs ou les mandataires et agents de ACN chargés de l'administration et du fonctionnement des services d'ACN qui doivent avoir accès aux renseignements et pouvoir les utiliser dans le cadre de leurs fonctions ou responsabilités pourront les consulter. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels contenus dans votre fichier, et de faire corriger

ceux qui peuvent être désuets, incomplets ou incorrects en écrivant à ACN à l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels, à l'adresse : C.P. 720, Succursale B, Montréal, QC H3B 3K3, ou par téléphone au numéro 1-888-383-8226. Vous comprenez que l'utilisation du Service confirme votre acceptation des présentes Modalités de service.

2.3.2 Utilisation du Service

À moins que cela ne soit mentionné, les Services sont pour votre usage personnel et non commercial. Vous ne pouvez modifier, copier, distribuer, transmettre, exposer, montrer, exécuter, reproduire, éditer, émettre de licence, créer des objets dérivés, transférer, ou vendre tout information, logiciel, produit ou Service obtenus grâce à l'utilisation de ce Service. De plus, vous reconnaissez que si vous ou tout utilisateur de votre Service enfreignez ou tentez d'enfreindre la Politique d'utilisation acceptable du Service, ACN se réserve le droit de débrancher immédiatement votre Service ou de résilier cette Convention sans préavis. Vous devrez alors assumer les frais pour le mois complet jusqu'à la fin de la période courante, incluant, mais sans s'y limiter, les frais non facturés (incluant les frais d'excédent), plus les frais de débranchement. Vous reconnaissez et acceptez que tous ces frais deviennent dus et payables immédiatement et vous consentez à ce qu'ACN, à sa discrétion, débite immédiatement votre carte de crédit ou de toute autre méthode de paiement, ou à ce que ces frais soient retirés électroniquement de votre compte bancaire. Vous êtes responsable de toute utilisation du Service par vous ou un autre utilisateur. Si ACN, à son entière discrétion, croit que vous avez enfreint les restrictions citées plus haut, ACN pourrait, en plus d'exercer des recours, faire parvenir les communications et autres renseignements, y compris votre identité, aux autorités appropriées afin qu'elles enquêtent



et entament des procédures judiciaires. Vous consentez à ceci par la présente.

2.3.3 Utilisation des Services et Appareils à des fins résidentielles.

Si vous vous abonnez aux Services résidentiels d'ACN, les Services et Appareils vous sont fournis exclusivement pour un usage résidentiel. Vous ne devez pas revendre ni transférer les Services ou Appareils à une tierce partie sans avoir reçu notre consentement écrit au préalable. Il vous est interdit d'utiliser les Services ou Appareils dans le but de faire des appels automatisés, d'utiliser le renvoi d'appel de façon continue ou soutenue, de faire du télémarketing (incluant, mais sans s'y limiter, la sollicitation à des fins de bienfaisance ou politiques et la tenue de sondages), ou de diffuser en grand nombre des télécopies ou messages vocaux. ACN se réserve le droit de débrancher immédiatement ou de modifier votre Service si nous déterminons, à notre seule et entière discrétion, que votre utilisation des Services et/ou Appareils diffère, ou fut à un moment donné différente, des modèles normaux d'utilisation résidentielle. Si ACN annule votre Service parce que vous avez enfreint un article de la présente Convention, vous reconnaissez que vous devrez assumer les frais pour le mois complet jusqu'à la fin de la période courante, incluant, mais sans s'y limiter, les frais non facturés (incluant les frais d'excédent), plus les frais de débranchement. Vous reconnaissez et acceptez que tous ces frais deviendront dus et payables immédiatement et vous consentez à ce qu'ACN, à sa discrétion, débite immédiatement votre carte de crédit, ou toute autre méthode de paiement, ou le retire électroniquement de votre compte bancaire.

2.3.4 Utilisation des Services par les Clients à l'extérieur de l'Amérique du Nord

Bien que nous vous encouragions à utiliser le Service en Amérique du Nord pour passer des

appels à des pays étrangers, ACN n'offre pas le Service et son soutien aux clients localisés dans d'autres pays. Si vous utilisez le Service ou l'Appareil dans un pays autre qu'un pays situé en Amérique du Nord, vous le faites à vos propres risques, incluant celui qu'une telle activité constitue une infraction aux lois et règlements locaux du pays où vous l'exercez. Vous êtes responsable de toute utilisation du Service par vous-même ou une autre personne utilisant le Service fourni par vous. ACN se réserve le droit, en plus des autres recours à sa disposition, de débrancher votre Service immédiatement sans préavis si elle détermine que vous avez utilisé les Services et/ou Appareils à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Si ACN annule votre Service parce que vous avez enfreint un article de la présente Convention, vous reconnaissez que vous devrez assumer les frais pour le mois complet jusqu'à la fin de la période courante, incluant, mais sans s'y limiter, les frais non facturés (incluant les frais d'excédent), plus les frais de débranchement. Vous reconnaissez et acceptez que tous ces frais deviendront dus et payables immédiatement et vous consentez à ce qu'ACN, à sa discrétion, débite immédiatement votre carte de crédit ou le retire électroniquement de votre compte bancaire.

2.3.5 Blocage du Service

ACN peut, sans préavis, et en conformité avec les lois et règlements applicables, bloquer le trafic vers des pays, villes ou codes du Plan de numérotage régional (de format NXX/NAA) particuliers, lorsqu'ACN juge nécessaire de le faire pour éviter : (i) l'utilisation illicite de ses Services; (ii) l'utilisation de ses Services en violation de la présente Convention; (iii) le défaut de paiement de ses Services; ou (iv) le blocage du réseau ou la dégradation du Service pour les clients d'ACN. Le Service sera rétabli dès



qu'il sera possible de l'assurer une fois que les problèmes mentionnés ci-haut auront été résolus.

2.4 PANNES DE SERVICE SUITE À UNE PANNE OU UNE INTERRUPTION DE COURANT, UNE PANNE OU UNE INTERRUPTION INTERNET OU UNE INTERRUPTION OU UNE RÉSILIATION DE VOTRE COMPTE PAR ACN

Tel que stipulé à l'article 1, vous reconnaissez et comprenez que le Service ne fonctionne pas lors d'une panne d'électricité. Vous reconnaissez également que le Service exige une connexion Internet haute vitesse fonctionnelle (qui n'est pas fournie par le Service de téléphonie numérique d'ACN) et que, dans l'éventualité d'une panne de, d'interruption de Service avec ou par, votre fournisseur Internet/fournisseur de Service Internet haute vitesse, le Service ne pourra fonctionner, mais que vous continuerez à assumer tous les frais pour le Service jusqu'à ce que vous ou ACN demandiez le débranchement du Service, tel que stipulé dans la présente Convention. Dans l'éventualité d'une panne d'électricité ou d'Internet, le Service ne fonctionnera pas jusqu'à ce que le courant soit rétabli ou que la panne Internet soit réglée. Après une panne ou interruption de l'alimentation électrique, vous pourriez avoir à redémarrer ou reconfigurer votre Appareil avant de pouvoir bénéficier du Service à nouveau. Une panne ou interruption de courant ou une panne Internet empêcheront également de composer les numéros des services d'urgence, incluant le Service 911 évolué. Si ACN suspend ou met fin à votre Service, le Service ne fonctionnera pas jusqu'à ce qu'ACN rétablisse votre Service (ce qui pourrait exiger le paiement de toutes les factures dues et des frais de retranchement ou encore le règlement d'une infraction à la Convention de votre part). En cas de panne

due à une panne Internet ou une panne de courant, vous convenez qu'ACN n'est pas tenue de créditer votre compte ou de vous offrir toute autre forme de rémunération pour compenser l'interruption de votre service.

2.5 SYSTÈMES NON TÉLÉPHONIQUES

Vous reconnaissez que le Service n'est pas conçu pour fonctionner avec des systèmes de sortie sur réseau commuté incluant les systèmes d'enregistrement vidéo numérique, les systèmes de sécurité à domicile, l'équipement de contrôle médical, les télécopieurs et les systèmes de télévision par satellite. VOUS CONVENEZ QUE VOUS NE POUVEZ FAIRE AUCUNE RÉCLAMATION À ACN SUITE À L'INTERRUPTION OU LE MALFONCTIONNEMENT DE TELS SYSTÈMES CAUSÉS PAR LE SERVICE.

2.6 DROITS D'AUTEUR, MARQUES DE COMMERCE, USAGE NON AUTORISÉ D'UN APPAREIL, LOGICIEL OU LOGICIEL INTERNE

2.6. Généralités du service. Les Services et Appareils, ainsi que tous les logiciels, internes ou non, utilisés pour fournir le Service, fournis avec le Service, ou intégrés dans l'Appareil, et tous les Services, renseignements, documents et contenus de nos sites Web sont protégés par des marques de commerce, droits d'auteur ou autres droits et dispositions de traités internationaux sur la propriété intellectuelle. Tous les sites Web, dénominations sociales, marques de Service, marques de commerce, noms commerciaux, logos et noms de domaine (appelés collectivement « marques ») incorporés dans le services d'ACN sont, et demeureront en tout temps, la propriété exclusive d'ACN ou de ses fournisseurs et aucun article de cette Convention de vous donne le droit ou la licence d'utiliser n'importe quelle de ces margues. En outre, tous les droits intellectuels sur



tout aspect du Service, y compris, sans limitation, tous code informatique, audio, graphiques, fichier multimédias, images, sons, et textes sont la propriété exclusive d'ACN ou de ses fournisseurs et sont protégés par les lois canadiennes ou américaines sur les droits d'auteur ainsi que les dispositions des traités internationaux de droits d'auteur. Toute utilisation non autorisée ou l'appropriation de la propriété intellectuelle contenue ou incorporée dans tout aspect du service est expressément interdite par la loi et peut entraîner des sanctions civiles ou pénales graves. Vous reconnaissez que nous ne vous avons pas octroyé de permis pour l'utilisation des logiciels ou logiciels internes servant à fournir le Service, fournis de pair avec la prestation du Service, ou intégrés aux Appareils, autres qu'un permis d'utilisation révocable, non transférable, vous permettant d'utiliser de tels logiciels ou logiciels internes, dans leur forme de code objet (sans leur apporter aucune modification), strictement en accord avec les modalités et conditions de la présente Convention. Vous n'avez PAS le droit d'utiliser un Appareil d'interface que nous ne vous avons pas fourni et un tel Appareil ne fonctionnera pas avec le Service. Néanmoins, si pour toute raison vous tentez d'utiliser le Service avec un Appareil d'interface qui n'a pas été fourni par ACN, vous déclarez et nous garantissez par la présente que vous possédez tous les droits requis, y compris les permis d'utilisation de logiciels et/ou de logiciels internes pour utiliser cet Appareil d'interface conjointement avec le Service. En outre, vous reconnaissez que l'utilisation du Service avec un Appareil d'interface qui n'a pas été fourni par ACN exonère ACN de toute responsabilité découlant de votre utilisation d'un tel Appareil d'interface avec le Service et qu'une telle utilisation annule toute garantie qui s'appliquerait autrement au Service.

2.6.2 ACN Companion. Nonobstant toute autre disposition à l'effet contraire des présentes, cette section s'applique à ACN Companion. Cette entente vous accorde une licence personnelle non exclusive, non transférable et non cessible pour installer, utiliser, accéder, afficher et exécuter une copie du logiciel ACN Companion sur un seul ordinateur, comme un poste de travail, un terminal ou un autre dispositif (« Poste de travail »). ACN Companion ne peut pas être utilisé par plus d'un processeur à tout moment sur tout poste de travail unique. ACN se réserve tous les droits sur le logiciel ACN Companion non expressément accordés dans la présente, y compris, sans limitation, la propriété et les droits de propriété. Il est interdit de reproduire ou distribuer le logiciel ACN Companion à quelque fin que ce soit. Sans limiter ce qui précède, vous ne pouvez pas copier ou télécharger le logiciel ACN Companion, en tout ou en partie, à un serveur ou un emplacement pour la reproduction ou la distribution. Il est interdit de procéder à une ingénierie inverse, décompiler, désassembler, traduire, reconstruire, transformer ou extraire le logiciel ACN Companion ou toute portion du logiciel ACN Companion. Il est interdit de publier le logiciel ACN Companion ou tout autre numéro de licence lié au logiciel. ACN se réserve le droit de modifier le logiciel ACN Companion, de quelque manière que ce soit, à tout moment, sans préavis. Les restrictions contenues dans la présente s'appliquent également à toute modification ou mise à jour du logiciel ACN Companion que vous pouvez obtenir.

2.7 LIVRAISON ET RISQUE DE PERTE ASSOCIÉS AUX APPAREILS

ACN peut vous fournir un ou plusieurs Appareils pour pouvoir vous prodiguer ses Services. Toutes les livraisons d'Appareils se font FOB à partir des installations d'ACN. La responsabilité d'ACN quant à la livraison des Appareils prend fin, et



le titre (le cas échéant) ainsi que tout risque de perte ou de dommage vous incombe dès que l'entrepreneur de transport livre l'Appareil à votre adresse. Vous devenez propriétaire de tout Appareil faisant partie du Service et vous assumez les responsabilités associées au risque de perte, de vol, d'accident ou de dommage à l'Appareil conformément à la garantie limitée citée à l'article 5.3.1. Toute livraison et tout paiement pour livraison de l'Appareil ne sont effectués par ACN que pour votre commodité et ne transfèrent aucunement à ACN le risque de perte ou de dommage.

2.8 ANNULATION ET RETOURS

2.8.1 Droits de résiliation Client

Si vous annulez votre Service dans les échéances prévues dans cette section 2.8.1 (la « Période d'annulation ») et retournez votre Appareil conformément à la section 2.8.2 pendant la Période d'annulation, vous recevrez un remboursement complet pour votre Appareil moins les frais de transport et manutention pour la livraison de l'Appareil à vous.

APPLICABLE EN ONTARIO SEULEMENT:

vos Droits en vertu de la Loi sur la Protection du Consommateur de 2002

Pour l'Ontario: Vos droits de résiliation en vertu de la Loi sur la Protection du Consommateur de 2002. Vous pouvez résilier le présent contrat à compter de la date de conclusion du contrat, et ce pour une période de dix (10) jours après réception d'une copie du contrat. Vous n'êtes pas tenu d'énoncer les motifs de résiliation du contrat pendant cette période de 10 jours. Si vous ne recevez pas le bien ou le service ou si ACN n'effectue pas la prestation des services au cours des trente (30) jours qui suivent la date indiquée au contrat, vous pouvez en tout temps résilier votre contrat avant la livraison ou du service et

le commencement de la prestation des services. Toutefois, vous perdez ce droit de résiliation si vous acceptez la livraison ou la prestation après la période de trente (30) jours. Si la date de livraison ou de début n'est pas précisée dans ce contrat et que le fournisseur ne livre pas le bien ou le service trente (30) jours après la date de conclusion de ce contrat, vous pouvez résilier ce contrat à n'importe quel moment avant la livraison du bien ou du service. Toutefois, vous perdez ce droit de résiliation si vous acceptez la livraison après la période de trente (30) jours. Le droit de résiliation peut être prolongé pour d'autres raisons. Vous pourriez disposer d'autres droits, d'autres devoirs et d'autres actions en justice. Pour de plus amples détails, communiquez avec le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises.

Pour résilier le présent contrat, vous DEVEZ contacter le Service à la clientèle d'ACN au 1-888-383-8226 ou nous fournir un avis par écrit à l'adresse indiquée ci-dessous, et nous l'envoyer par un moyen vous permettant de prouver la date à laquelle vous avez produit cet avis. Si vous résiliez le présent contrat, ACN doit, dans les quinze (15) jours qui suivent, vous rembourser toute somme que vous lui avez versée et vous remettre tout bien qu'il a pris en échange ou la somme correspondant à la valeur de ce dernier. Vous devez alors retourner le bien acheté. Cependant, si vous résiliez ce contrat après avoir réclamé les biens et services à votre fournisseur et avoir réclamé que la livraison soit effectuée ou que la prestation des services débute dans les dix (10) jours qui suivent la date où ce contrat a été conclu, le fournisseur aura droit à une compensation raisonnable en échange des produits et services que vous aurez reçu avant la date la plus rapprochée entre le 11e jour suivant la date à laquelle ce contrat a



été conclu et la date à laquelle vous avez donné votre avis de résiliation à ACN, sauf dans le cas des biens dont ACN peut reprendre possession ou qui peuvent lui être retournés.

POUR TOUTES LES PROVINCES À

L'EXCEPTION DE L'ONTARIO : vous pouvez résilier le présent contrat à compter de sa date de conclusion et ce pour une période de dix (10) jours après réception d'une copie de cet avis de droit de résiliation de l'acheteur. Vous n'êtes pas tenu d'énoncer les motifs de résiliation du contrat. Si vous ne recevez pas le bien ou le service au cours des trente (30) jours qui suivent la date indiquée au contrat, vous avez un an, à compter de la date du contrat, pour le résilier. Toutefois, vous perdez ce droit de résiliation si vous acceptez la livraison après la période de trente (30) jours. Le droit de résiliation peut être prolongé pour d'autres raisons. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre service provincial/ territorial de protection des consommateurs. Si vous résiliez le présent contrat, ACN doit, dans les quinze (15) jours qui suivent, vous rembourser toute somme que vous lui avez versée et vous remettre tout bien qu'il a pris en échange ou la somme correspondant à la valeur de ce dernier.

Pour résilier le présent contrat, VOUS DEVEZ appeler le Service à la clientèle d'ACN au 1-888-383-8226. L'avis doit être donné par un moyen qui vous permet de prouver que l'avis a réellement été donné, y compris par courrier recommandé, télécopieur ou remise en personne.

ADRESSE AUX FINS DE SIGNIFICATION : C.P. 720, Succursale B, Montréal, QC H3B 3K3

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

VEUILLEZ NOTER que si vous décidez d'annuler votre abonnement auprès d'ACN, vous devrez prendre les dispositions nécessaires afin de transférer le service vers le fournisseur de

service de votre choix. Sinon, votre service pourrait être interrompu.

2.8.2 Processus de retour

Conformément à la garantie indiquée à l'article 5.3.1, tous les Appareils retournés pendant la période d'annulation doivent être dans leur emballage d'origine. Vous devez assumer tous les frais associés à l'expédition de l'Appareil à ACN. ACN se réserve le droit de refuser tout retour d'Appareil effectué sans autorisation préalable ou qui n'est pas son emballage d'origine. Afin de pouvoir retourner un Appareil à ACN, vous devez obtenir un numéro d'autorisation de retour de matériel (ARM) d'ACN en téléphonant au Service à la clientèle au 1-888-383-8226 puis retourner l'Appareil intact et bon état de fonctionnement, dans son emballage et avec son contenu d'origine. Si ces procédures ne sont pas respectées, vous ne recevrez aucun remboursement pour l'Appareil et ne bénéficierez d'aucun Service de réparation couvert par la garantie. ACN remplacera l'Appareil uniquement s'il est défectueux et couvert par la garantie indiquée à l'article 5.3.1. ACN ne remplacera pas les Appareils endommagés, perdus, volés ou modifiés. ACN se réserve le droit de refuser tout Appareil retourné et non couvert par la garantie et vous devrez assumer les frais d'expédition de retour.

2.9 ALTÉRATION DU SERVICE OU DES APPAREILS

Vous consentez à ne pas altérer, ou à ne pas permettre à aucun utilisateur, de pirater ou perturber le Service ou les Appareils, ou d'utiliser un Service ou des Appareils d'une autre façon qu'aux fins prévues ni de tenter de le faire.

2.10 VOL DE SERVICE

En cas de vol d'Appareil, ou dès que vous



prenez connaissance que votre Service est volé, utilisé frauduleusement ou de toute manière non autorisée, vous devez aviser ACN dans les plus brefs délais, par écrit ou en téléphonant au service à la clientèle au 1-888-383-8226. Lorsque vous téléphonez ou écrivez, vous devez fournir votre numéro de compte ainsi qu'une description détaillée des circonstances entourant le vol de l'Appareil ou de l'utilisation frauduleuse ou non autorisée du Service. Si vous omettez de nous faire part de ces renseignements en temps opportun, votre Service risque d'être interrompu et vous risquez de devoir payer des frais supplémentaires. Vous êtes responsable de toute utilisation du Service au moyen d'un Appareil qui vous a été volé ou par le biais d'un Service utilisé de façon frauduleuse ou non autorisée jusqu'à ce qu'ACN soit avisé du vol, de l'utilisation frauduleuse ou non autorisée.

2.11 DISTINCTIONS EN MATIÈRE DE SERVICES

Vous reconnaissez et comprenez que le Service n'est pas un service téléphonique. Il existe d'importantes distinctions (dont certaines, mais pas nécessairement toutes, sont décrites dans la présente Convention) entre un service téléphonique et le Service offert par ACN. Vous reconnaissez et comprenez que ces règles peuvent affecter vos droits de recours devant les gouvernements fédéraux, provinciaux ou les organismes de réglementation des télécommunications.

2.12 NON PRISE EN CHARGE DES APPELS 0+ ET DES NUMÉROS X11

Le Service d'ACN ne prend pas en charge les numéros 0+ appel (y compris mais sans s'y restreindre les appels à frais virés, les appels facturés à de tierces parties ou les appels effectués avec une télécarte). Il est possible que le Service d'ACN ne prenne pas en charge les numéros 311, 511, 976, 900 ou d'autres numéro de type x11 (autres que le 911 et le 411, qui sont fournis pour d'autres régions dans la présente Convention) pour des Services offerts dans une ou plus (ou dans l'ensemble) des zones de service.

2.13 TRANSFÉRABILITÉ DU NUMÉRO LOCAL (LNP)

Si vous désirez transférer un numéro de téléphone existant à votre Service de téléphonie numérique ACN, vous pouvez le faire si la technologie le permet. ACN fournit un numéro de téléphone temporaire à tous les clients qui transfèrent leur numéro de téléphone actuel. Pour transférer votre numéro de téléphone, vous devez suivre les directives en ligne. Aucun transfert de numéro n'est possible pour les lignes du Forfait Famille. Le transfert de numéros de téléphone n'inclut pas les lignes du Forfait Famille.

Pendant le processus de commande en ligne, le client doit fournir une signature électronique de la demande de service pour amorcer le processus de transfert. Une fois le processus de transfert du numéro local lancé, vous ne pouvez pas annuler ou interrompre le transfert. Dans l'éventualité où ACN ne sera pas en mesure de transférer votre numéro de téléphone en raison de difficultés techniques ou pour d'autres motifs, vous en serez avisé et des explications vous seront fournies sur les options qui s'offrent à vous. Si vous nous transférez un numéro de téléphone, ACN risque d'être dans l'impossibilité de vous fournir immédiatement certains services comme les services d'urgence 911. ACN vous recommande de ne pas annuler ou modifier votre ancien service jusqu'à ce que le transfert soit terminé, car le transfert à ACN sera annulé. Vous pouvez communiquer avec votre fournisseur pour confirmer que vos services ont été annulés après qu'ACN vous ait confirmé que votre numéro a été



transféré avec succès.

Il est possible que vous puissiez prendre ou transférer votre numéro de téléphone actuel du Service de téléphonie numérique ACN à un autre fournisseur de service. Si vous demandez à votre nouveau fournisseur de service le transfert d'un numéro, et qu'ACN reçoit votre demande de la part de ce nouveau fournisseur de service, ACN la traitera comme étant un avis de résiliation du service de votre part pour ce numéro une fois que le transfert a été complété. Des frais uniques de 14,99 \$ par numéro de téléphone s'appliqueront également. Une fois le transfert complété, vous ne pourrez utiliser le Service pour ce numéro. Dans la limite permise par la loi provinciale, vous demeurerez responsable de tous les frais de résiliation anticipée et de tout autre frais et coûts, jusqu'à la fin du cycle de facturation, tout comme pour toute autre résiliation.

VOUS RECONNAISSEZ QUE, DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ABONNEMENT AU SERVICE DE TÉLÉPHONIE NUMÉRIQUE ACN, VOUS AVEZ CONFIRMÉ POSSÉDER UN SERVICE HAUTE VITESSE FONCTIONNEL. SI VOUS DEMANDEZ À CE QUE VOTRE NUMÉRO SOIT TRANSFÉRÉ ET QUE VOUS NE DISPOSEZ PAS D'UN SERVICE HAUTE VITESSE, VOUS POUVEZ TOUT DE MÊME EFFECTUER LE TRANSFERT MAIS VOUS N'AUREZ NI SERVICE NI ACCÈS AU 911.

3. MODIFICATIONS À LA PRÉSENTE CONVENTION

APPLICABLE DANS TOUTES LES PROVINCES À L'EXCEPTION DU QUÉBEC :

ACN peut apporter, à sa seule discrétion et au besoin, des modifications à la présente Convention, à la Politique d'utilisation acceptable, à la Politique de protection de la vie privée et aux tarifs qui s'appliquent au Service. L'avis de telles modifications sera réputé avoir pris effet à la date d'affichage de la mise à jour de la Convention sur le site Web d'ACN. Vous pouvez consulter la Convention actuelle, la Politique d'utilisation acceptable, la Politique de protection de la vie privée et les tarifs applicables au Service en tout temps en visitant le site www.myacncanada.ca.

Veuillez consulter ces documents à cette adresse de façon régulière pour vous familiariser avec la dernière version. La présente Convention, telle qu'affichée, prévaut sur toutes les versions électroniques et écrites précédentes adoptées par cette Convention.

APPLICABLE AU QUÉBEC SEULEMENT:

Pendant l'entente initiale, ACN peut modifier de temps à autre certains éléments non essentiels de cette Convention, y compris la Politique d'utilisation acceptable et la Politique de protection de la vie privée. Pendant une entente renouvelée. ACN peut modifier certains éléments essentiels ou non essentiels de cette Convention. Dans les deux cas, si ACN modifie cette Convention, vous recevrez un avis écrit où la nouvelle clause, ou la clause modifiée accompagnée de la version précédente de la clause, la date d'entrée en vigueur de la modification et vos droits seront exposées clairement et lisiblement et ce au moins trente (30) jours avant que l'amendement entre en vigueur. Si de tels changements augmentent vos obligations ou réduisent les obligations d'ACN, vous pouvez refuser la modification et annuler cette Convention sans frais, pénalité ou frais de résiliation anticipée en envoyant à ACN un avis à cet effet moins de trente (30) jours après l'entrée en vigueur de l'amendement. Exception faite des faits précités, les tarifs liés au service qui ne sont pas l'objet principal de cette Convention (par exemple, les tarifs internationaux) sont disponibles en ligne sur www.myacncanada.ca et



peuvent être modifiés pas ACN en tout temps et sans préavis en actualisant le site web.

4. CRÉDIT, FRAIS, PAIEMENTS, DÉFAUT DE PAIEMENT, TAXES, RÉSILIATION

4.1 CRÉDIT

Les personnes voulant se prévaloir des Services d'ACN peuvent être assujetties à une révision de crédit, telle que la loi le permet. En demandant l'activation du Service, vous autorisez ACN à : (a) recueillir, utiliser et divulguer vos renseignements personnels afin de traiter votre demande de Services et afin de gérer la fourniture de ces Services; (b) recueillir, utiliser, divulguer, revérifier et échanger vos renseignements personnels et renseignements sur le crédit fournis lors de votre inscription en ligne avec des agences d'évaluation du crédit, des bureaux de crédit, des agences de recouvrement ou des huissiers afin de vérifier votre identité ou d'obtenir les renseignements sur le crédit ou autres nécessaires pour confirmer votre identité et votre acceptabilité pour le crédit dans le but de vous fournir les Services; (c) divulguer, à des fins de traitement, vos renseignements personnels et vos renseignements sur le crédit à des tiers, qui auront l'obligation contractuelle de respecter les politiques en matière de protection des renseignements personnels d'ACN ainsi que toutes les lois applicables. ACN traitera de façon confidentielle tous les renseignements obtenus ou fournis par ACN. Vous comprenez et convenez qu'à défaut de fournir les renseignements personnels nécessaires ou de permettre à ACN d'obtenir des rapports de crédit ou de fournir des renseignements sur le crédit pourrait entraîner pour ACN l'incapacité de vous fournir, ou de continuer de vous fournir les Services. Le résultat de la vérification de

crédit déterminera l'admissibilité aux promotions ACN. Vous trouverez l'ensemble de la politique en matière de protection des renseignements personnels à l'adresse www.myacncanada.ca.

4.2 FACTURATION; PAIEMENT; FRAIS D'EXCÉDENT

Au moment de l'activation du Service, vous devez fournir une méthode de paiement valide (numéro de carte de crédit valide de Visa, MasterCard, American Express ou toute autre méthode de paiement venant d'émetteurs acceptés par ACN). ACN se réserve le droit, à sa seule discrétion, de cesser d'accepter les cartes de crédit ou toute autre méthode de paiement d'un ou de plusieurs émetteurs et/ou d'institution. Si votre méthode de paiement n'est plus valide, pour une quelconque raison incluant, mais sans s'y limiter, si votre carte vient à expiration, si vous fermez votre compte, si vous changez d'adresse de facturation ou si la carte est annulée et remplacée en raison de perte ou de vol, vous devez avisez ACN dans les plus brefs délais soit en mettant à jour les renseignements relatifs à votre carte dans vos « renseignements personnels » par le biais de votre compte en ligne, en communiquant avec le service à la clientèle du Service de téléphonie numérique d'ACN ou en mettant à jour votre source de fonds auprès de votre institution. Si vous négligez de conserver un numéro de carte de crédit valide dans votre dossier ou de mettre à jour vos renseignements, votre Service risque d'être suspendu. ACN détermine l'agencement et le format de la facture. Elle détermine également la période de facturation. Le format de la facture et la période de facturation peuvent être modifiés de temps à autre sans que vous en soyez avisé. Tous les frais, les tarifs, les taxes et les frais supplémentaires sont facturés en avance, ce qui signifie que les frais de service seront normalement perçus en avance pour la période



de facturation. Lorsque vous vous abonnez au service, ACN facturera alors le premier mois de service et apportera les ajustements nécessaires sur la première facture ou une facture postérieure, en effectuant un calcul au prorata des frais mensuels en fonction de la date d'activation. ACN facturera en arriéré tous les frais facturés à l'utilisation et tous autres frais dus. Tous les frais d'utilisation seront facturés par incréments d'une minute, arrondis à la hausse à la prochaine minute, saufs tels que mentionnés dans le tableau des tarifs qui se trouve dans notre site Web au www.myacncanada.ca. Le Service est destiné à des fins résidentielles conventionnelles. Toute autre utilisation peut entraîner des frais supplémentaires. ACN se réserve le droit de facturer le cycle pour toute utilisation non conventionnelle. Vous acceptez et comprenez que les frais peuvent varier d'un mois à l'autre en fonction de l'utilisation, des taxes et frais applicable et de tout autre montant que vous devez à ACN. Vous comprenez que vous avez le droit de recevoir un avis quant au montant et à la date de chaque paiement dû à ACN, mais vous renoncez à ce droit en acceptant les présentes modalités et conditions, et vous acceptez qu'ACN ne soit pas dans l'obligation de vous fournir un préavis concernant tout changement.

4.3 CONTESTATION DES FRAIS

Vous devez aviser ACN par écrit dans les sept (7) jours suivant la réception de votre relevé de carte de crédit ou de toute autre méthode de paiement, si vous voulez contester les frais fracturés par ACN sur ce relevé, faute de quoi vous renoncez à vos droits de contestation pour ces frais. Vous trouverez les détails de facturation mensuelle dans votre compte client en ligne. Vous ne recevrez aucune facture détaillée distincte par la poste. Toute contestation de frais doit être acheminée à l'adresse de courriel suivante :

support@acndigital.ca

4.4 PAIEMENT

ACN accepte uniquement les paiements par carte de crédit et les autres méthodes de paiement autorisées par ACN, tel qu'indiqué à l'article 4.2. Vous pouvez placer votre commande initiale en cliquant sur le bouton « Continuer » puis accepter les modalités et conditions générales autorisant ACN à facturer au numéro de carte de crédit ou à la méthode de paiement inscrite au dossier, y compris toute modification aux renseignements sur la carte de crédit ou la méthode de paiement fournis à ACN, en cas d'expiration ou de remplacement de la carte ou de toute autre méthode de paiement, ou si vous changez de carte, pour qu'ACN puisse procéder à sa facturation de tous les montants dus à ACN comme indiqué à l'article 4.2. Cette autorisation demeurera valide trente (30) jours après qu'ACN ait reçu votre avis par écrit mettant fin à son pouvoir de facturer à votre carte de crédit; ACN vous facturera alors les frais de débranchement et tout autre frais en souffrance puis interrompra le Service. ACN peut annuler votre Service et cette Convention en tout temps, à sa seule discrétion, si le montant perçu avec votre carte de crédit ou toute autre méthode de paiement inscrite au dossier est refusé ou renversé, ou si votre carte de crédit ou toute autre méthode de paiement est venue à expiration sans que vous ne nous ayez fourni un numéro de carte de crédit de rechange valide, ou pour tout autre cas de non-paiement des frais portés au compte. Si nous annulons votre Service, en raison d'un refus ou de l'expiration de la carte ou de toute autre méthode de paiement, du renversement des frais ou d'un défaut de paiement, vous serez ENTIÈREMENT RESPONSABLE DE TOUS LES FRAIS ACCUMULÉS AVANT L'ANNULATION et de tous les frais encourus par ACN pour le



recouvrement de ces frais, incluant, mais sans s'y limiter les frais de recouvrement ainsi que les frais de recouvrement et les frais juridiques.

Des frais de retard de 5 \$ ou 2 %, selon le montant le plus élevé, seront facturés pour tout solde impayé. Si la loi de la province où vous recevez le service exige des frais différents, ACN vous facturera ce montant.

4.5 CESSATION OU INTERRUPTION DE SERVICE

APPLICABLE DANS TOUTES LES PROVINCES À L'EXCEPTION DU QUÉBEC :

ACN se réserve le droit de modifier, suspendre ou d'interrompre le Service général, ou d'annuler votre Service, en tout temps et à sa seule et entière discrétion. Si votre Service est interrompu pour une des raisons mentionnées, incluant, mais sans s'y limiter une transgression de cette Convention ou une utilisation inappropriée du Service (incluant, mais sans s'y limiter, une tentative de pirater, de perturber ou d'utiliser de façon malveillante le Service, ou des actes ou des omissions transgressant toute politique d'utilisation acceptable d'ACN ou d'un fournisseur tiers à qui ACN est assujettie), vous devrez, en plus des autres recours d'ACN, assumer les frais pour le mois complet jusqu'à la fin de la période courante, incluant mais sans s'y limiter, les frais non facturés plus les frais de débranchement tel qu'indiqué à l'article 2.2 et qui deviennent dus et payables immédiatement.

APPLICABLE AU QUÉBEC SEULEMENT :

pendant l'Entente initiale, ACN ne peut unilatéralement résilier cette Convention, sauf dans les conditions prévues expressément dans la présente ou dans les articles 1604 et 2126 du Code civil du Québec. Pendant l'Entente renouvelée, ACN peut unilatéralement résilier cette Convention en vous fournissant un avis

écrit au moins soixante (60) jours avant la date d'annulation, à moins que la résiliation ne soit due à un non-paiement de votre part, dans un tel cas la résiliation entre en vigueur immédiatement après vous avoir fourni l'avis écrit. En cas de résiliation par ACN, ACN est en droit de recouvrer tous les montants dus pour le service fourni en vertu de cette Convention ainsi que les dommages, pertes, coûts et dépenses encourus par ACN en raison de la résiliation de cette Convention ou des actions ou inactions ayant entraîné la résiliation de cette Convention, incluant, mais sans s'y limiter, l'indemnisation pour toute subvention ou un bénéfice vous ayant été consenti en vertu de la présente.

4.6 TAXES

Vous êtes responsable et devez payer toutes les taxes fédérales, provinciales, municipales, locales ou autres taxes de vente gouvernementales, les taxes d'usage, d'accise, de valeur ajoutée, de propriété personnelle, de services publics ou toutes autres taxes applicables actuellement ou édictées ultérieurement, découlant ou résultant de l'abonnement, de l'utilisation ou du paiement des Services et des Appareils. De tels frais s'ajoutent au paiement du Service et seront facturés à votre carte de crédit ou à toute autre méthode de paiement, comme le stipule la présente Convention. Si vous bénéficiez d'une exemption de ces taxes, vous devez fournir à ACN le certificat original qui répond aux exigences juridiques applicables attestant le statut d'exemption de taxes. L'exemption de taxe s'appliquera uniquement à partir du moment où ACN recevra le certificat valide.

4.7 FRAIS ASSOCIÉS À LA PERCEPTION DES SOLDES IMPAYÉS



Si votre Service est annulé ou suspendu pour quelque motif que ce soit, vous demeurez responsable de tous les soldes impayés pour ce Service, y compris le paiement des factures en souffrance après la date d'annulation ou de suspension. Dans l'éventualité où ACN devrait assumer des frais ou des dépenses, notamment des frais juridiques ou des frais de recouvrement, de perception ou de tentative de recouvrement, pour des frais dus à ACN, ACN peut recouvrer les frais et dépenses raisonnablement engagés, y compris les frais de retard des frais impayés.

5. POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE D'ACN

Aperçu

ACN s'engage à protéger le caractère privé des renseignements personnels de leurs clients. Nous adhérons pleinement à l'esprit et aux objectifs de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE). Depuis sa création, ACN a à cœur de protéger les renseignements personnels de ses clients et a mis en place une série de règlements et procédures dont le présent document vous donne un aperçu. Ce document vous fournit des renseignements concernant la politique d'ACN en matière de collecte, d'exploitation et de diffusion des renseignements personnels et le droit de nos clients à limiter cette collecte, exploitation ou diffusion. Les renseignements personnels incluent tout renseignement concernant et permettant d'identifier, les clients, ce qui peut comprendre le nom, les adresses de courriel, les numéros de téléphones, les numéros d'identification et les renseignements bancaires. La confidentialité de tout renseignement personnel concernant nos clients est protégée par ACN et ceux-ci ne sont pas revendus à des tiers.

Des questions peuvent se poser à tous à la lecture de ce document. Si vous souhaitez recevoir plus amples informations sur ACN ou sur notre politique de protection des renseignements personnels, n'hésitez pas à contacter par écrit notre Responsable de la protection des renseignements personnels à : C.P. 720, succursale B, Montréal, Québec H3B 3K3, par e-mail à l'adresse : privacyofficer@acninc.com, ou par téléphone au 888 383-8226.

Notre politique de protection des renseignements personnels est sujette à modification. Pour consulter la version la plus récente de notre Politique de protection des renseignements personnels, rendez-vous sur ce site. www. myacncanada.ca.

Responsabilité

Au sein d'ACN, un de nos employés est tout spécialement chargé de notre Politique de protection de la vie privée et des relations avec le public concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Vous pouvez contacter notre Responsable de la protection des renseignements personnels : C.P. 720, succursale B, Montréal, Québec H3B 3K3 Attn: / A l'attention du Responsable de la protection des renseignements personnels, par courriel à privacyofficer@acninc. com ou par téléphone au 1-888-383-8226.

Détermination des fins de la collecte des renseignements

ACN collecte des renseignements personnels pour différentes raisons dont le traitement de vos demandes de services ACN. Les renseignements personnels sont utilisés pour vérifier, mettre en œuvre et administrer vos demandes de produits et de services, pour évaluer votre solvabilité, maintenir avec vous notre relation commerciale et pour analyser, comprendre et répondre à vos besoins de service. Les renseignements



concernant les clients sont également analysés par ACN pour améliorer les produits que nous proposons à notre clientèle. Nous procédons à l'analyse des renseignements personnels vous concernant afin d'identifier les produits et services offerts par nos partenaires ou nous-mêmes et qui sont susceptibles de vous intéresser et afin de pouvoir vous les proposer. Lorsqu'un tiers ou un partenaire d'ACN propose un produit susceptible de vous intéresser nous vous transmettrons les informations liées à ces produits ou services, à moins que vous ne nous précisiez de ne pas le faire, par exemple lorsque vous ne donnez pas votre consentement pour recevoir ce type de renseignements.

Vos renseignements personnels sont également utilisés par nos différents services internes, Facturation ou Activation des services, lorsque ces services doivent communiquer avec vous. Enfin, ce sont ces renseignements, les plus exacts possibles, que nous transmettons à nos agences d'évaluation du crédit. Généralement, les raisons pour lesquelles les renseignements seront utilisés vous sont exposées au moment de leur collection, comme c'est le cas sur nos formulaires de Demande de service. ACN ne procède ni à la vente ni à la location des renseignements personnels à des tiers.

Il se peut qu'ACN délègue occasionnellement à des tiers le traitement de certains comptes ou d'autres fonctions de Service à la clientèle. En conséquence, les renseignements personnels seront fournis à ces tiers. Cependant, ACN ne livre des renseignements personnels que dans le cas où elle est assurée, par des accords très stricts de non divulgation conclus avec les tierces parties en question, que ces renseignements resteront confidentiels. Dans le cas ou ces partenaires ou tierces parties sont basées aux États-Unis, les renseignements pourraient être

traités et conservés aux États-Unis et donc être mis à la disposition de différentes instances gouvernementales, législatives, régulatrices ou de maintien de la loi américaines, conformément aux lois fédérales américaines et à celles des différents États de ce pays.

ACN est occasionnellement tenue d'informer les autorités de régulation ou de présenter aux autorités gouvernementales et aux organismes du secteur des télécommunications un aperçu de toutes les informations concernant ses clients, ce qui peut comprendre, sous forme statistique ou détaillée, les renseignements personnels vous concernant. Dans le cas où nous fournissons des informations statistiques ou autres, les renseignements susceptibles de vous identifier personnellement ne seront pas divulgués. Les renseignements que nous fournissons sont plutôt compilés en agrégats (groupes) d'information afin que les utilisateurs ne puissent identifier ou extraire les renseignements personnels vous concernant.

Comme vous le savez, ACN offre ses produits et services par le biais d'un réseau de propriétaires d'entreprise indépendants auquel vous avez peut-être déjà fourni des renseignements personnels. Les propriétaires d'entreprise indépendants ACN doivent respecter la confidentialité de vos renseignements personnels. Ils se sont engagés à respecter la politique de protection de renseignements personnels d'ACN. Nos propriétaires d'entreprise indépendants ont également accès à des renseignements sur votre utilisation des produits et services ACN pour le calcul de leurs commissions sur l'utilisation des produits et services d'ACN.

Consentement du client

Les clients d'ACN devront être informés de toute collecte, utilisation ou communication de



renseignements personnels les concernant et y consentir, à moins qu'il ne soit pas approprié de le faire. Les situations ou cela ne serait pas approprié incluent, sans s'y limiter, les situations d'urgence, la prévention d'actes criminels, l'exécution de mandats ou d'assignations à témoigner, ou d'autres situations prévues par la loi.

Le consentement doit être donné verbalement ou par écrit avant la collection, l'utilisation ou la divulgation de vos renseignements personnels. Pour déterminer la forme que prendra le consentement, ACN devra tenir compte de la nature et de la sensibilité des renseignements personnels collectés, utilisés ou communiqués. Par exemple, ACN cherchera à obtenir un consentement explicite pour les renseignements particulièrement importants, comme ceux qui sont relatifs à votre compte bancaire, mais pourrait se contenter d'un consentement implicite en vous demandant de l'avertir si vous ne souhaitez pas recevoir d'information sur ses nouveaux produits. Un client peut retirer son consentement en tout temps, en contactant notre Responsable de la protection des renseignements personnels. Toutefois, le client doit être conscient que s'il retire son consentement à la collection, utilisation ou communication de ses renseignements personnels, cela pourrait avoir des conséquences sur la capacité d'ACN à assurer la continuité du service ou l'offre de produits.

ACN ne peut en aucun cas procéder à une quelconque enquête (vérification du crédit, notamment) suite à une demande de service, sans disposer au préalable d'un formulaire de Demande de service interurbain, local ou autre signé, ou avoir procédé à une vérification téléphonique de la commande, tel qu'indiqué à la section « Détermination des fins de la collecte », les conditions de souscription aux services d'ACN figurent sur tous les formulaires

de Demande de service. Suite à la souscription de services auprès d'ACN, les renseignements personnels collectés sont utilisés aux fins indiquées ci-dessus, notamment afin de faciliter l'activation des services.

Limitation de la collecte

Les renseignements personnels pouvant être collectés incluent, entre autres, les informations suivantes :

- Langue choisie par le client, initiale du premier prénom et du deuxième prénom, nom de famille, adresse postale complète, consommation interurbaine estimée, date de naissance, numéro de carte de crédit ou les informations concernant toute autre méthode de paiement.
- Coordonnées bancaires afin de mettre en œuvre les paiements, sous forme de paiement préautorisé ou toute autre forme.
- Données permettant à ACN d'ouvrir un dossier de crédit et de transmettre les informations nécessaires à la vérification de crédit aux agences de crédit canadiennes ainsi que de recueillir les résultats fournis par ces mêmes agences de crédit.

Seuls les renseignements personnels nécessaires pour les raisons décrites cidessus peuvent être recueillis. Certains de ces renseignements personnels peuvent permettre à ACN d'obtenir un rapport de solvabilité, qui lui-même permet à ACN d'approuver ou non la demande du client. De plus, ces renseignements servent à ACN à échanger des informations avec les agences de vérification du crédit concernant le client en question, sans aucune erreur possible. Les informations permettant de vous identifier de manière très précise, telle que votre date de naissance, nous servent à vous identifier



sans erreur possible lors de nos contacts avec les agences de vérification du crédit.

Limitation de l'exploitation, de la divulgation et de la conservation

ACN ne doit pas utiliser ou communiquer de renseignements personnels à des fins autres que celles définies plus haut, et, notamment, afin de faciliter l'activation des services au client. son identification, l'élaboration du rapport de solvabilité et l'approbation du dossier de crédit et, si nécessaire, le recouvrement du solde relatif aux services offerts. Les renseignements fournis par ACN à des partenaires ou à ses fournisseurs le sont sous le couvert d'un contrat stipulant que les renseignements en question doivent être conservés en toute confidentialité, de façon sécuritaire et protégés conformément aux standards établis par la politique de protection des renseignements personnels d'ACN. ACN peut communiquer les renseignements personnels relatifs aux clients à sa maison mère et à ses filiales, ainsi qu'aux agents autorisés, aux propriétaires d'entreprise indépendants avec lesquels ACN a conclu un accord commercial visant à développer ses opérations, à améliorer les services offerts aux clients, ainsi qu'à des tierces parties. L'ensemble de ces acteurs a le droit d'utiliser ou d'analyser et de partager les renseignements personnels relatifs aux clients, afin de traiter les comptes clients. Ils peuvent enfin être communiqués dans le cadre des transactions ou des opérations effectuées par ACN entre ses différentes filiales ou avec d'autres sociétés. Toutefois, dans tous les cas mentionnés, ACN prend les mesures nécessaires pour s'assurer que l'organisation recevant ces renseignements personnels les utilise et les divulgue de façon conforme à ce que vous avez autorisé et en accord avec cette politique.

ACN rémunère ses propriétaires d'entreprise indépendants sous la forme de commissions, comme prévu par le Plan de marketing d'ACN. Il se peut que les renseignements personnels des clients soient communiqués dans le cadre du système de commissions.

Conservation

Les renseignements personnels vous concernant sont conservés dans un dossier portant votre nom chez ACN, au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 450, Montréal (Québec) H3B 2S2 ou au siège d'ACN qui se trouve au 1000 Progress Place, Concord, NC 28025-2449. ACN ne doit conserver les renseignements personnels qu'aussi longtemps que nécessaire pour la réalisation des fins déterminées ou à des fins juridiques. Les renseignements personnels devenus inutiles seront détruits, effacés ou rendus anonymes.

Exactitude

ACN s'engage à atteindre la plus grande exactitude possible dans le cadre de la collecte et de la gestion des renseignements personnels. Vous avez le droit de demander que les renseignements personnels vous concernant soient mis à jour si vous pouvez établir la preuve qu'ils sont inexacts. Ceux-ci ne peuvent être mis à jour qu'à la demande du client ou si nécessaire aux fins suivantes : élaboration de rapports de solvabilité, rapports financiers, etc. ACN ne procèdera à la mise à jour et à la vérification des renseignements, si nécessaire que sur demande du client.

Mesures de sécurité

ACN a implanté des mesures de sécurité physiques, organisationnelles, contractuelles et technologiques pour protéger les renseignements personnels de ses clients contre toute perte ou vol, tout accès non autorisé, toute divulgation, copie, utilisation ou modification. ACN doit faire en



sorte que les renseignements personnels entrés dans son système informatique soient facilement accessibles à ses employés aux fins précitées et plus particulièrement afin d'offrir le meilleur service possible à ses clients. L'ensemble des employés d'ACN (actuels et futurs) est tenu à la stricte confidentialité de ces renseignements personnels et s'y engage par écrit. De plus, ACN procède régulièrement à des rappels.

Les supports matériels contenant des renseignements personnels tels que le papier (formulaire de Demande de service) sont conservés par ACN en lieu sûr. Seul un nombre limité d'employés d'ACN chargés d'assurer la sécurité ont accès au lieu de stockage.

Transparence

ACN est tout à fait prête à discuter de cette Politique ainsi que des moyens mis à disposition par ACN pour assurer la protection des renseignements personnels. En tant que client d'ACN, vous pouvez adresser vos question à : ACN, C.P. 720, succursale B, Montréal, Québec H3B 3K3 Attention: Privacy Officer / À l'attention du Responsable de la protection des renseignements personnels, par courriel à l'adresse suivante : Privacyofficer@acninc. com, ou par téléphone au 1-888-383-8226.

Accès aux renseignements personnels

Les clients peuvent faire une demande pour consulter leur dossier personnel en s'adressant au Responsable de la protection des renseignements personnels d'ACN. Une pièce d'identité sera demandée. Dans le cas où les informations ou la pièce d'identité produites ne suffisaient pas à son identification, nos employés seraient autorisés à demander des renseignements supplémentaires afin que seul les personnes habilitées n'aient accès à leurs renseignements personnels. ACN pourrait par exemple demander certains des

numéros de téléphone récemment composés par le client, ou des informations liés aux paiements les plus récents versés à ACN ou toute autre information pertinente dans ce cas.

Après consultation, vous pouvez contester la validité et la précision des renseignements contenus dans votre dossier. Tout différend lié à l'accès aux renseignements personnels par le client devra être porté à l'attention du Responsable de la protection des renseignements personnels d'ACN.

Possibilité de porter plainte à l'égard du nonrespect des principes

Tout client, individu ou entreprise souhaitant se plaindre du non-respect des principes énoncés dans le LPRPDE ou des mesures prises par ACN pour veiller sur la sécurité des renseignements personnels peut le faire en communiquant, par écrit avec le Responsable de la protection des renseignements personnels d'ACN au C.P. 720, succursale B, Montréal, Québec H3B 3K3, par courriel à l'adresse privacyofficer@acninc.com ou par téléphone au 1-888-383-8226. Les procédures de plainte sont disponibles sur demande.

Si vous avez des questions concernant la Politique de protection des renseignements personnels, si vous refusez de l'accepter ou si vous souhaitez restreindre le mode de collecte, d'utilisation ou de divulgation des renseignements vous concernant ou encore retirer votre consentement, n'hésitez pas à contacter par écrit notre Responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse suivante : ACN, C.P. 720, succursale B, Montréal, Québec H3B 3K3, par courriel à l'adresse : privacyofficer@acninc.com, ou par téléphone au 1-888-383-8226.

6. GARANTIE ET LIMITE DE RESPONSABILITÉ / INDEMNISATION



6.1 LIMITE DE RESPONSABILITÉ OUTRE LES DÉNÉGATIONS DE RESPONSABILITÉ

CITÉES DANS LA PRÉSENTE CONVENTION, EN AUCUN CAS ACN, LES MEMBRES DE SA DIRECTION, ADMINISTRATEURS, SALARIÉS, AFFILIÉS, AGENTS ET TOUT AUTRE FOURNISSEUR OFFRANT DES SERVICES CONNEXES À UN CLIENT RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE CONVENTION OU AU SERVICE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DÉLAI OU PANNE DANS LA PRESTATION DES SERVICES, Y COMPRIS LE SERVICE 911 ÉVOLUÉ, QUE CE SOIT EN TOUT TEMPS OU DE TEMPS À AUTRE, NI POUR DES INTERRUPTIONS OU UNE DÉGRADATION DANS LA QUALITÉ VOCALE CAUSÉS PAR UN DES FACTEURS SUIVANTS :

- 1. UN GESTE OU UNE OMISSION D'UN FOURNISSEUR SOUS-JACENT, D'UN FOURNISSEUR DE SERVICE, D'UN FOURNISSEUR OU D'UNE AUTRE TIERCE PARTIE.
- 2. PANNE DE MATÉRIEL, DE RÉSEAU OU D'INSTALLATION.
- MISE À NIVEAU OU MODIFICATION DE MATÉRIEL, DE RÉSEAU OU D'INSTALLATION.
- 4. ÉVÉNEMENTS DE FORCE MAJEURE INCLUANT (MAIS SANS S'Y LIMITER)
 LES CAS FORTUITS, LES ACTES DE TERRORISME, LES GRÈVES, LES INCENDIES, LES GUERRES, LES ÉMEUTES ET LES ACTIONS POLITIQUES.
- 5. INSUFFISANCE DE MATÉRIEL, DE RÉSEAU OU D'INSTALLATION.
- 6. DÉPLACEMENT DE MATÉRIEL OU D'INSTALLATION.

- 7. PANNE DE SERVICE, DE MATÉRIEL, DE RÉSEAU OU DÉFAILLANCE D'INSTALLATION CAUSÉE PAR UNE PANNE D'ALIMENTATION.
- 8. PANNE DU FOURNISSEUR DE SERVICE INTERNET OU DU FOURNISSEUR DE SERVICE HAUTE VITESSE DU CLIENT
- UN ACTE OU UNE OMISSION D'UN CLIENT OU DE TOUTE PERSONNE UTILISANT LE SERVICE PRODIGUÉ AU CLIENT.
- 10. TOUTE AUTRE CAUSE INDÉPENDANTE
 DE LA VOLONTÉ D'ACN, INCLUANT MAIS
 SANS S'Y LIMITER, UNE PANNE OU
 UNE DÉFECTUOSITÉ D'UN SERVICE,
 L'ÉCHEC D'UNE TRANSMISSION
 ENTRANTE OU SORTANTE, L'INCAPACITÉ
 DE COMMUNIQUER (Y COMPRIS MAIS
 SANS S'Y LIMITER LE SERVICE 911)
 L'INCAPACITÉ DE CONNECTER OU DE
 COMPLÉTER, OU LA DÉGRADATION DE LA
 QUALITÉ DE LA VOIX.

LA RESPONSABILITÉ GLOBALE D'ACN
POUR (I) TOUTE PANNE OU ERREUR;
(II) TOUTE RÉCLAMATION RELATIVE
À LA PERFORMANCE OU À LA NONPERFORMANCE D'ACN EN VERTU DES
PRÉSENTES OU (III) TOUT ACTE OU
OMISSION RELATIVE À L'OBJET VISÉ AUX
PRÉSENTES NE DOIT EN AUCUN CAS
DÉPASSER LES FRAIS DE SERVICE VISANT
LA PÉRIODE CONCERNÉE.

EN AUCUN CAS ACN ET LES MEMBRES DE SA DIRECTION, ADMINISTRATEURS, SALARIÉS, AFFILIÉS, AGENTS ET TOUT AUTRE FOURNISSEUR OFFRANT DES SERVICES AU CLIENT EN VERTU DE LA PRÉSENTE CONVENTION OU DU SERVICE, NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL,



PUNITIF, EXEMPLAIRE OU CONSÉCUTIF, NI DE TOUT AUTRE DOMMAGE, INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE DONNÉES, LA PERTE DE REVENUS OU DE PROFITS, OU DES DOMMAGES SURVENUS RELATIVEMENT À L'UTILISATION DU SERVICE OU À L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE SERVICE. INCLUANT L'INCAPACITÉ D'APPELER LE PERSONNEL DES SERVICES D'URGENCE PAR LE BIAIS DU SERVICE 911 ÉVOLUÉ OU D'OBTENIR DE L'AIDE AU MOYEN DU SERVICE. LES LIMITATIONS STIPULÉES DANS LA PRÉSENTE S'APPLIQUENT À DES RÉCLAMATIONS FONDÉES SUR LA RUPTURE DE CONTRAT, L'INOBSERVATION D'UNE GARANTIE OU D'UNE CONDITION. RESPONSABILITÉ DU FAIT DU PRODUIT. LA NÉGLIGENCE. LA VIOLATION DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET TOUTE AUTRE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ. CES LIMITATIONS S'APPLIQUENT QUE NOUS AYONS ÉTÉ INFORMÉS OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TOUT TYPE PARTICULIER DE DOMMAGES. L'ARTICLE 5.1 DEMEURE EN VIGUEUR UNE FOIS LA PRÉSENTE CONVENTION RÉSILIÉE.

6.2 DÉDOMMAGEMENT

Vous devez défendre, indemniser et exonérer ACN et les membres de sa direction, administrateurs, salariés, affiliés, agents et tout autre fournisseur offrant des produits ou Services au client en vertu de la présente Convention, du Service ou de l'Appareil (et, à la demande d'ACN, de défendre ACN ou ses fournisseurs de Service, ou d'assumer les frais de défense d'ACN ou de ses fournisseurs de Service) relativement à toute réclamation, perte, dommage, amendes, responsabilité, pénalité, frais et dépense peu importe la nature (« Responsabilité »), y compris tous les frais juridiques raisonnables associés ou découlant de : (a) l'utilisation du Service par un client ou tout autre utilisateur; (b)

toute violation des lois applicables, règlements ou de la présente Convention de votre part ou de la part de tout autre utilisateur; (c) actes de négligence, erreurs ou omissions de votre part ou de celle d'un autre utilisateur; (d) blessures ou décès de toute personne, ou de tout dommage causé, perte matérielle découlant ou résultant, de quelque façon que ce soit, de la présente Convention, sauf dans la mesure où de telles responsabilités découlent d'une négligence grave ou d'une inconduite volontaire de la part d'ACN; (e) réclamations pour transgression de tout droit de propriété intellectuelle découlant de votre utilisation, ou de celle de tout autre utilisateur, de l'utilisation du Service, d'un logiciel, d'Internet, de données personnelles ou de contenu (tel que défini à l'article 5.5.1 ci-dessous); (f) les réclamations découlant du Contenu transmis par vous ou par tout autre utilisateur; (g) l'utilisation des Services avec des Appareils d'interface non fournis par ACN; (h) l'absence, la défaillance ou une panne du Service, y compris le service d'intervention d'urgence 911 accessible par le biais des Services, ou votre incapacité, ou celle de tout autre utilisateur, à communiquer avec le personnel du service d'intervention d'urgence, que ce soit en raison d'une erreur d'acheminement des appels au Service 911 due à votre omission de fournir à ACN une adresse de service exacte et à jour, tout autre renseignement ou votre omission de suivre les procédures d'activation du Service 911. L'article 5.2 demeure en vigueur une fois la présente Convention résiliée.

6.3 LIMITE DE RESPONSABILITÉ, INDEMNISATION ET ABSENCE DE GARANTIE

Vous devez défendre, indemniser et exonérer ACN et les membres de sa direction, administrateurs, salariés, affiliés, agents et tout autre fournisseur offrant des produits ou Services au client en vertu de la présente Convention,



du Service ou de l'Appareil (et, à la demande d'ACN, de défendre ACN ou ses fournisseurs de Service, ou d'assumer les frais de défense d'ACN ou de ses fournisseurs de Service) relativement à toute réclamation, perte, dommage, amende, responsabilité, pénalité, frais et dépense peu importe la nature (« Responsabilité »), y compris tous les frais juridiques raisonnables associés ou découlant de : (a) l'utilisation du Service par un client ou tout autre utilisateur; (b) toute violation des lois applicables, règlements ou de la présente Convention de votre part ou de la part de tout autre utilisateur; (c) actes de négligence, erreurs ou omissions de votre part ou de celle d'un autre utilisateur; (d) blessures ou décès de toute personne, ou de tout dommage causé, perte matérielle découlant ou résultant, de quelque façon que ce soit, de la présente Convention, sauf dans la mesure où de telles responsabilités découlent d'une négligence grave ou d'une inconduite volontaire de la part d'ACN; (e) réclamations pour transgression de tout droit de propriété intellectuelle découlant de votre utilisation, ou de celle de tout autre utilisateur, de l'utilisation du Service, d'un logiciel, d'Internet, de données personnelles ou de contenu (tel que défini à l'article 5.5.1 ci-dessous); (f) les réclamations découlant du Contenu transmis par vous ou par tout autre utilisateur; (g) l'utilisation des Services avec des Appareils d'interface non fournis par ACN; (h) l'absence, la défaillance ou une panne du Service, y compris le service d'intervention d'urgence 911 accessible par le biais des Services, ou votre incapacité, ou celle de tout autre utilisateur, à communiquer avec le personnel du service d'intervention d'urgence, que ce soit en raison d'une erreur d'acheminement des appels au Service 911 due à votre omission de fournir à ACN une adresse de service exacte et à jour, tout autre renseignement ou votre omission de suivre les procédures d'activation du Service

911. L'article 5.2 demeure en vigueur une fois la présente Convention résiliée.

6.3.1 ACN offre une garantie limitée sur l'Appareil quant aux défauts de fabrication et pour une période de un (1) an, à compter de la date d'expédition. Cette garantie limitée ne s'applique pas à une défectuosité ou à une panne autre qu'un défaut de fabrication et, sans limiter la généralité de ce qui précède, ne s'applique pas à une défectuosité survenue à la suite d'un dommage en cours de transport, ou à la suite de la manutention de l'Appareil par le détaillant ou le client. Le seul recours du client en cas de nonrespect de cette garantie limitée consiste à obtenir un Appareil réparé ou un Appareil de rechange, en suivant les procédures de retour citées à l'article 2.8. La garantie limitée sera également en vigueur à la place d'une garantie limitée comprise avec l'Appareil, dans le cas où cette garantie limitée est moins favorable au Client que la garantie ciincluse. ACN se réserve le droit de remplacer tout appareil couvert par les conditions générales de la garantie avec du matériel remis à neuf.

6.3.2 ACN ne garantit pas qu'un Appareil fourni par le client plutôt que par ACN pourra fonctionner sur le réseau d'ACN.

6.3.3 Tout Appareil fourni par le client pourra nécessiter une mise à niveau effectuée avec le micro-logiciel requis, afin de pouvoir fonctionner sur le réseau d'ACN. Ceci requiert un processus dans lequel il sera demandé au client de suivre une série d'étapes. L'entreprise n'offre aucune garantie pour quelque appareil que ce soit et n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait aux dommages matériels qui pourraient résulter d'un tel processus.

6.3.4 OUTRE LES GARANTIES S'APPLIQUANT À L'APPAREIL MENTIONNÉES EXPRESSÉMENT À L'ARTICLE 5.3.1 CI-DESSUS, LE SERVICE



EST PRODIGUÉ « TEL QUEL » ET ACN NE GARANTIT AUCUNEMENT, QUE CE SOIT DE FAÇON EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ DE CE SERVICE À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, NI AUCUNE GARANTIE DÉCOULANT DE L'USAGE DU COMMERCE. DES HABITUDES COMMERCIALES OU DES MODALITÉS D'EXÉCUTION, AINSI QUE TOUTE GARANTIE À L'EFFET QUE LE SERVICE OU L'APPAREIL RÉPONDRA AUX EXIGENCES DU CLIENT. AU QUÉBEC, LES FAITS PRÉCITÉS NE S'APPLIQUENT PAS DANS LA MESURE OÙ CEUX-CI EXCLUENT OU LIMITENT LES **GARANTIES FOURNIES AUX ARTICLES 37** ET 38 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR, NONOBSTANT CE QUI PRÉCÈDE. ACN N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QUE LE SERVICE OU L'APPAREIL FONCTIONNE SANS PANNE, DÉLAI, INTERRUPTION, ERREUR, DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DE VOIX OU PERTE DE CONTENU, DONNÉES OU INFORMATION. NI ACN NI LES MEMBRES DE SA DIRECTION, ADMINISTRATEURS, SALARIÉS. AFFILIÉS, AGENTS ET AUTRE FOURNISSEUR DE SERVICES OU FOURNISSEUR QUI OFFRE DES SERVICES. APPAREILS OU PRODUITS À UN CLIENT RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE CONVENTION OU AU SERVICE. OU APPAREIL. NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE L'ACCÈS NON AUTORISÉ À NOS INSTALLATIONS DE TRANSMISSION OU ÉQUIPEMENTS D'ABONNÉ (OU AUX VÔTRES), DE L'ACCÈS NON AUTORISÉ, ALTÉRATION, VOL OU DESTRUCTION DE CONTENU DU CLIENT, FICHIERS, PROGRAMMES, PROCÉDURES OU INFORMATION PAR DES MOYENS OU APPAREILS ACCIDENTELS OU FRAUDULEUX,

OU PAR TOUTE AUTRE MÉTHODE, PEU IMPORTE SI DE TELS DOMMAGES SONT LE RÉSULTAT D'UNE NÉGLIGENCE D'ACN, DE SES FOURNISSEURS DE SERVICES OU DE SES FOURNISSEURS SONT D'UNE VALEUR INFORMATIVE ET NE CONSTITUENT PAS UNE GARANTIE OU CONDITION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

6.3.2 APPLICABLE AU QUÉBEC SEULEMENT :

à l'exception de la garantie légale et de la garantie contractuelle stipulée dans la section 6.3.1, ACN n'offre aucune autre garantie et ne fait aucune représentation au client concernant les services offerts autre que celles énoncées dans cette Convention.

6.4 AUCUN TIERS BÉNÉFICIAIRE

Il n'existe aucun tiers bénéficiaire à cette Convention. Aucune disposition de la présente Convention n'offre à une personne ou entité n'étant pas l'une des parties de cette Convention une possibilité de recours, réclamation ou cause d'action, ni ne crée à une tierce partie des droits de bénéficier de cette Convention.

6.5 CONTENU

6.5.1 Vous êtes responsable du contenu de toute transmission passant par vos Services (« Contenu »), qu'elle soit émise ou reçue par vous ou par une autre personne, les clients du Forfait Famille y compris. Par les présentes, vous octroyez un permis non exclusif et non transférable à ACN et à ses fournisseurs de Services tiers pour utiliser ce Contenu, mais uniquement en relation avec le Service et uniquement pour sa durée.

6.5.2 Vous devez vous assurer que l'utilisation du Service par vous et vos utilisateurs et le contenu de vos communications demeurent conformes



en tout temps aux lois et règlements applicables ainsi qu'aux instructions d'utilisation écrites ou électroniques. ACN se réserve le droit de débrancher ou de suspendre vos Services et de retirer du Service votre contenu et celui de vos utilisateurs si ACN détermine que votre utilisation ou le Contenu n'est pas conforme aux exigences établies dans la présente Convention, ou qu'elle interfère avec la capacité d'ACN à fournir des Services à vous ou à d'autres utilisateurs, ou si ACN reçoit un avis d'une personne mentionnant que l'utilisation que fait votre utilisateur de votre contenu risque de transgresser les lois, règlements, la Politique d'utilisation acceptable ou la Politique de protection de la vie privée. Qu'ACN agisse ou non en vertu de cet article ne constitue pas un examen ou une approbation de l'utilisation ou du contenu de vous ou de vos utilisateurs.

7. QUESTIONS RELATIVES À LA MISE EN APPLICATION

7.1 CONFLITS

Dans l'éventualité d'une divergence entre cette Convention et un tarif applicable, le tarif prévaut. Conformément à la section 3, ACN se réserve le droit de modifier le Service en tout temps pour refléter tout changement requis afin d'être conforme à la loi, au tarif applicable ou un service réseau ou composante sous-jacent affectant le Service.

7.2 LOI APPLICABLE

APPLICABLE DANS TOUTES LES PROVINCES À L'EXCEPTION DU QUÉBEC :

cette Convention, ainsi que les droits et obligations des parties ci-après, doivent être régis par les lois de la province de l'Ontario et par les lois du Canada comme applicable dans la présente, sans référence au choix de loi applicable. En outre, la Convention des Nations

Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises sont par la présente exclues.

APPLICABLE AU QUÉBEC SEULEMENT:

cette Convention, ainsi que les droits et obligations des parties ci-après, doivent être régis par les lois de la province du Québec et par les lois du Canada comme applicables dans la présente, sans référence au choix de loi applicable. En outre, la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises sont par la présente exclues. Les parties conviennent que toutes les poursuites ou procédures découlant de la présente Convention doivent être entendues et jugées exclusivement dans la province de Québec.

Toutes les informations disponibles au www. myacncanada.ca sont soumises aux lois étatsuniennes de contrôle des exportations U.S. export control laws) et peuvent également être soumises aux lois du pays ou réside le Client. Tous les Services, Appareils et publications sont de nature commerciale. Tout matériel copié ou téléchargé à partir de ce site ou au nom des États-Unis d'Amérique, ses agences ou ses intermédiaires (« Gouvernement des États-Unis »), est fourni avec des droits restreints. L'utilisation, la duplication ou la divulgation faite par le Gouvernement des États-Unis sont soumises aux restrictions stipulées à l'alinéa (c) (1)(ii) des des droits sur les données techniques et les logiciels informatiques (Rights in Technical Data and Computer Software) du DFARS 252.227-7013 ou aux alinéas (c) (1) et (2) du of the « Commercial Computer Software-Restricted Rights » du 48 CFR 52.227-19, le cas échéant.



7.3 INTÉGRALITÉ DE LA CONVENTION

Les politiques suivantes sont incluses dans la présente Convention à titre de référence et offrent des modalités supplémentaires relatives aux Services spécifiques que nous offrons : Politique d'utilisation acceptable et Politique de confidentialité. Vous pouvez consulter la Politique d'utilisation acceptable et la Politique de protection de la vie privée, qui font partie de cette Convention, à la page www.myacncanada. ca. Cette Convention, y compris la Politique d'utilisation acceptable, la Politique de confidentialité et les tarifs applicables au Service que vous avez choisi constituent la Convention dans son intégralité, entre vous et ACN et régit l'utilisation que vous faites du Service et remplacent toute Convention préalable entre vous et ACN, et tous les énoncés, arrangement, écrit, engagement ou déclaration à ce sujet.

7.4 DIVISIBILITÉ

Si une partie quelconque de la Convention était déclarée nulle ou inexécutable d'un point de vue juridique, toutes les autres parties de la Convention demeureraient valables. Le fait qu'une clause de la Convention soit jugée nulle ou inexécutable n'affecte en aucune façon une autre partie de la Convention

7.5 CONSERVATION

Les sections 2.1, 2.1, 4.3 à 4.7, 5.1, 5.2, 5.4 et 6 de la présente doivent demeurer en vigueur à la résiliation de cette Convention.

8. CONFIDENTIALITÉ

Le Service d'ACN fonctionne, en totalité ou en partie, avec le réseau Internet public et des réseaux de tierces parties pour transmettre la voix et les autres communications. ACN n'est pas responsable du manque de confidentialité qui pourrait survenir en utilisant le Service et qui

serait le résultat de défaillances de l'accès public à Internet. Veuillez consulter notre Politique de protection de la vie privée qui s'applique à vous au www.myacncanada.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

9. COORDONNÉES

Service à la clientèle : 1-888-383-8226

Adresse des bureaux de Montréal:

C.P. 720, succursale B, Montréal, Québec H3B 3K3

www.acncanada.ca

Site web: www.myacncanada.ca

Ces modalités et conditions sont publiées dans plusieurs langues à titre informatif et pour en faciliter l'accès à nos clients. Seule la version anglaise est la base juridique de la relation entre vous et ACN, et en cas de divergence entre une version écrite dans une autre langue que l'anglais et la version anglaise de ces modalités et conditions, la version anglaise a préséance.

ACN COMPANION (pour iOS)

Modalités de service du contrat de licence du client

Bienvenue à ACN Companion (pour iOS) (« ACN Companion ») offert par All Communications Network of Canada, Co., une entreprise enregistrée en Nouvelle-Écosse à l'adresse C.P. 720, Station B, Montréal, QC H3B 3K3 (« ACN »). Ces modalités de service (cette « entente ») est entre vous (« vous ») et ACN pour l'utilisation de l'application ACN Companion pour iOS et complémente les modalités et conditions du Service de téléphonie numérique d'ACN (« Modalités de service » et avec cette Entente, votre « Entente de service d'ACN Companion [pour iOS]. Dans la mesure où toute modalité et condition présente dans la présente Entente



entre en conflit avec tout modalité ou condition présentes dans les Modalités de service, les modalités et conditions stipulées dans la présente entente prévaudront.

- 1. Vous reconnaissez et acceptez qu'Apple ne fait pas partie de votre Entente de service d'ACN Companion [pour iOS] et n'a aucune responsabilité vis-à-vis ACN Companion, y compris, sans limitation, la maintenance et le soutien. Vous consulterez ACN uniquement en ce qui concerne tout problème avec l'application ACN Companion ou son contenu. Dans la mesure où toute modalité ou condition de votre Entente de service de l'application ACN Companion [pour iOS] entre en conflit avec les Conditions de service de l'App Store d'Apple ou qu'elles sont moins restrictives que ces dernières, vous acceptez que les Conditions de service de l'App Store d'Apple prévalent.
- 2. Votre licence non transférable pour l'utilisation de l'application dans le cadre votre Entente de service d'ACN Companion [pour iOS] est en outre expressément limitée à l'utilisation de l'application ACN Companion sur un iPhone ou iPod qui vous appartient ou dont vous avez le contrôle et tel que permis par les règles d'utilisation énoncées dans Conditions de service de l'App Store d'Apple.
- 3. Sans limiter toute exclusion des garanties fournies dans votre Entente de service d'ACN Companion [pour iOS], en cas de défaut d'ACN Companion de se conformer à toute garantie applicable, vous pouvez en informer Apple et Apple vous remboursera le prix d'achat d'ACN Companion, le cas échéant. Si vous avez téléchargé ACN Companion gratuitement à partir de l'App Store d'Apple, vous ne recevrez aucun

- remboursement de la part d'Apple. Dans le cas contraire, dans la mesure maximale permise par la loi applicable, Apple n'aura aucune obligation vis-à-vis garantie et les autres dispositions d'ACN Companion. Sous réserve des exclusions de garantie et d'autres dispositions de votre Entente d'utilisation d'ACN Companion [pour iOS], comme entre Apple et ACN, tous les autres réclamations, pertes, responsabilités, dommages, coûts ou dépenses imputables, à un défaut de se conformer à toute garantie sera de la seule responsabilité d'ACN.
- 4. Dans la mesure où vous ou un tiers avez une réclamation concernant ACN Companion ou la possession d'un utilisateur final et/ ou l'utilisation d'ACN Companion, vous vous adresserez à ACN pour résoudre ces questions ou réclamations, y compris, sans limitation : [i] poursuites en matière de responsabilité du fabricant; (ii) toute allégation selon laquelle l'application ACN Companion ne parvient pas à se conformer à toute exigence légale ou réglementaire applicable; et [iii] toute réclamation découlant de la protection des consommateurs ou d'une législation similaire. Toute limitation de responsabilité contre ACN spécifiée dans cette Entente est en vigueur uniquement dans la mesure permise [ou non interdite] par la législation applicable.
- 5. Sans limiter toute disposition ou limitation applicables dans le cadre de votre Entente de service d'ACN Companion [pour iOS], dans le cas d'une allégation tierce comme quoi ACN Companion ou votre possession ou utilisation d'ACN Companion viole les droits de propriété intellectuelle de ce tiers, entre Apple et ACN, ACN sera seul responsable de l'enquête, la défense, du règlement et la



- décharge d'une telle allégation de violation de la propriété intellectuelle.
- 6. Vous déclarez et garantissez que [i] vous n'êtes pas situé dans un pays qui est soumis à un embargo du gouvernement des États-Unis, ou qui a été désigné par le gouvernement des États-Unis comme un pays "soutenant le terrorisme"; et [ii] vous ne figurez pas sur une liste du gouvernement américain de parties restreintes ou interdites.
- En cas de question, de plainte ou de réclamation concernant ACN Companion, veuillez communiquer avec ACN au 1-888-383-8226.
- 8. Nonobstant toute disposition contraire dans votre Entente de service d'ACN Companion [pour iOS], vous et ACN acceptez qu'Apple et ses filiales soient des tiers bénéficiaires de votre Entente de service d'ACN Companion [pour iOS] dans la mesure où cela s'applique à ACN Companion, et, à l'acceptation de votre Entente de service d'ACN Companion [pour iOS], Apple et ses filiales auront le droit [et il sera considéré qu'ils ont accepté ce droit] de faire appliquer votre Entente de service d'ACN Companion contre vous en tant que bénéficiaire tiers.

Révisé le 11 mars 2016